



Activités de l'État en Bretagne

Bienvenue sur le rapport d'activité 2018
des services de l'État en région Bretagne

Sommaire



L'éditorial de Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité des services de l'État en région.

Ce site, que j'ai voulu concis et dynamique, illustre concrètement le sens de l'action menée par l'État en région, tout en conciliant lisibilité et richesse des informations apportées.

Il met en exergue le cap de l'action de l'État en identifiant les enjeux pour les années à venir et les défis auxquels la Bretagne devra faire face : enjeu de renouvellement de l'action publique pour relever les défis de l'équilibre territorial, de la cohésion sociale et des transitions numérique, écologique, énergétique et climatique.

Ce rapport est ainsi le reflet d'une année marquée à la fois par la mise en œuvre des grandes priorités gouvernementales et par la continuité de l'action, notamment régionale, de l'État en Bretagne.

En 2018, l'action des services de l'État en Bretagne s'est inscrite dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers nationaux parmi lesquels l'investissement dans les compétences et la formation professionnelle, la couverture numérique du territoire, le plan d'action cœur de ville, ou encore la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La déclinaison bretonne des politiques nationales doit tenir compte du travail partenarial existant avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques bretons. L'année 2018 a vu la réaffirmation de la nécessaire prise en compte de ces spécificités territoriales bretonnes pour la conduite de l'action publique.

C'est ainsi que dans le prolongement du discours du 21 juin 2018 du Président de la République à Quimper, l'État a travaillé avec la Région Bretagne à l'élaboration d'un contrat d'action publique dont le premier volet, le pacte accessibilité, fait suite à l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. Ce premier pacte « girondin » voulu par le Président de la République a été signé le 8 février 2019 en présence du Premier ministre. Il inspirera la réorganisation territoriale des services de l'État en Bretagne dans le cadre d'action publique 2022.

Plus que jamais, l'État doit être soucieux d'une action publique répondant aux besoins des usagers (citoyens, collectivités, entreprises...) au plus près de leurs attentes. C'est le sens de la différenciation territoriale de l'action publique pour laquelle la Bretagne est un « laboratoire », selon les termes du Président de la République.

Dans cette transformation, je tiens à saluer l'engagement des agents de l'État qui, par leur grand sens du service public, mettent en œuvre au quotidien les chantiers nationaux et de modernisation de l'administration avec le souci constant du service rendu à l'usager.

Le rapport d'activité des services de l'État en région 2018 illustre, pour l'ensemble des champs d'intervention de l'État, cette volonté de rapprocher l'action publique des territoires et de leur population en Bretagne.



CHAPITRE 1

Développement économique,
emploi et formation
professionnelle

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 2

Aménagement et
équilibre territorial

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 3

Agriculture

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 4

Mer et littoral

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 5

Développement durable
et environnemental

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 6

Culture, jeunesse
et cohésion sociale

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 7

Égalité entre les femmes
et les hommes

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 8

Santé et protection
des populations

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 9

Recherche Innovation et
Culture scientifique

EN SAVOIR PLUS



CHAPITRE 10

Moderniser et simplifier
l'État en région

EN SAVOIR PLUS

Chronologie des événements

Faits marquants en 2018

5 janv. • Aménagement à 2x2 voies de la RN 164 : visite officielle de Mme Élisabeth BORNE
15 janv. • Séance d'installation CESER
16 janv. • Signature d'un contrat de la baie de Saint-Brieuc dans le cadre du PLAV
18 janv. • Comité de concertation directives nitrates
24 janv. • Signature de l'accord cadre PLAV 2017-2021 par les partenaires financiers

autour du 8 mars • Événements organisés dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes
12 mars • Signature de la convention d'amorçage PRIC Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
12 mars au 12 avril • 8ème édition de la Semaine de l'Industrie en Bretagne

29 mai. • Ouverture de la semaine européenne du Développement durable 2018 aux Champs libres à Rennes



2 fév. • Visite officielle de M. Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen
9 fév. • Les premières rencontres AgriFood Transition à Ploufragan
20 fév. • Installation de la Conférence bretonne de la biodiversité
22 fév. • Comité régional de suivi du PLAV

5 avr. • COREAMR Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
7 avr. • Inauguration de la collégiale Sainte Marie Madeleine à Champeaux
14 avr. • Inauguration de la médiathèque l'Odyssée à Chateaugiron Ossé

juin. • 7ème rencontre régionale : Réseau des référents écoquartiers
6 juin. • CRML Conférence régionale de la mer et du littoral
15 juin. • Comité régional de concertation sur la directive Nitrates
29 juin. • Publication du PRS Plan régional de Santé 2018-2022

2 juil. • 6ème édition de l'open de l'International - remise du « Grand prix VIE Entreprise de Bretagne »
3 juil. • 2èmes rencontres de l'achat public en Bretagne
4 juil. • Signature du PRITH Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
9 juil. • Visite d'une exploitation agricole « Parité - égalité, agriculture au féminin »
9 juil. • CROPSAV Apiculture Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
10 juil. • Conférence de presse Création du site Internet Algues-vertes
13 juil. • Inauguration du centre d'interprétation archéologique virtuel « Vorgium »
20 juil. • Comité régional de concertation sur la directive Nitrates

sept. • Signature de la convention de financement Rennes - Retiers
sept. • Signature d'un avenant au contrat initial CPER - Association des Îles du Ponant
1er sept. • Entrée en vigueur du PAR 6 Programme d'actions régional sur les nitrates pour la période 2018-2022
7, 8 et 9 sept. • Visite officielle de M. S. TRAVERS lors de la manifestation agricole : Les Terres de Jim à Javené
11 au 13 sept. • SPACE
22 sept. • Inauguration du Pôle d'échange multimodal de Redon
28 sept. • Séminaire sur le management agile

nov. • Réunion du comité des employeurs du Handipacte Bretagne
23 nov. • Clôture de la semaine de l'innovation par un déplacement de M. Thomas CAZENAVE, Délégué interministériel à la Transformation Publique, au Ti Lab
autour du 25 nov. • Événements organisés dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
29 nov. • Colloque ADEME « Métiers de la transition énergétique »
fin nov. • Campagne « Brexit : dédouaner c'est pas sorcier »



31 août. • Conférence annuelle des ambassadeurs

1 oct. • Dématérialisation des marchés publics : rédaction d'un guide pratique par la PFRA Bretagne
5 oct. • Journée AFCRT « association française des centres de ressources technologiques » organisée à Perros Guirec
5 au 7 oct. • Fête de la science
6 oct. • Baptême du navire de pêche l'Émeraude St Malo
17 oct. • CROPSAV PPA
19 oct. • Inauguration de l'exposition « les vies d'une ville » à Rennes
27 oct. • Rassemblement maritime pour le retour de la goélette Tara

4 déc. • Journée régionale de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes
6 déc. • Conférence bretonne de la Transition énergétique à Rennes
11 déc. • Conférence régionale des acteurs de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

I - Economie à l'international



- I Economie à l'international
- II Promouvoir le développement économique
- III Accompagnement des entreprises
- IV Emploi et formation professionnelle

Anticiper demain : le Brexit

La région Bretagne, de par son positionnement, constitue un élément du nœud de communication privilégié avec le Royaume-Uni. Ce dernier est en effet un partenaire économique essentiel pour la Bretagne : premier excédent commercial de la région s'agissant des échanges de biens (+371 M€ en 2018) et premier marché émetteur pour le tourisme (1,2 million de nuitées en 2018). Il est donc essentiel que les conséquences d'un futur Brexit soient maîtrisées et anticipées pour maintenir la qualité des échanges avec l'Union européenne. Il en va, aussi, de la survie des opérateurs économiques concernés par le trafic Trans-Manche.

Une campagne d'information sur le thème « Brexit : dédouaner c'est pas sorcier » a été lancée en Bretagne dès la fin du mois de novembre 2018.

L'objectif était de sensibiliser à cet événement les entreprises bretonnes (PME et TPE, en particulier) qui réalisent essentiellement des échanges intracommunautaires et de les inciter à se préparer au mieux à tous les scénarios envisagés pour le Brexit, y compris celui d'une sortie sans accord. La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a participé aux côtés de la direction régionale des douanes de Bretagne, avec l'appui logistique de Bretagne Commerce International, à des réunions d'information et à des ateliers dans chacun des départements de la région.

Ces actions ont permis de sensibiliser un peu plus de 300 opérateurs économiques bretons sur les conséquences d'un rétablissement des frontières physiques entre la France et le Royaume-Uni, en particulier la réintroduction de diverses procédures à l'import comme à l'export (formalités douanières, contrôles sanitaires et phytosanitaires, etc.).

En termes d'organisation, des préparatifs ont été menés avec les gestionnaires des plate-formes portuaires de Roscoff et de Saint-Malo afin de proposer des solutions de dédouanement permettant une fluidité des échanges.

6ème édition de l'Open de l'International

Cet événement a pour objectif de présenter aux opérateurs économiques les dispositifs nationaux et régionaux d'accompagnement à l'international et de leur proposer informations, conseils et contacts leur permettant de structurer leur stratégie à l'export. Cette manifestation annuelle, qui s'est tenue à Rennes le 2 juillet 2018, a été lancée, pour la première fois en 2013, pour marquer la signature du PRIE Bretagne (Plan régional d'internationalisation des entreprises) et la fusion des équipes de Bretagne International et de CCI International au sein de Bretagne Commerce International. A l'occasion de cette manifestation, le « Grand Prix VIE Entreprise de Bretagne », lancé à l'initiative du Comité des Conseillers du commerce extérieur et de Business France, a été remis à l'entreprise Palamatic Process (Brécé - 35).



Accompagnement à l'international

58 entreprises bretonnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en 2018 par la cellule conseil aux entreprises. Ces actions d'accompagnement permettent :

- de labelliser les opérateurs par une certification qualité-sécurité douanière ;
- d'offrir des facilitations douanières permettant de simplifier les flux et d'accélérer les opérations de dédouanement ;
- d'offrir des facilitations comptables ;
- de sécuriser et d'authentifier le contenu des déclarations pour un dédouanement plus sûr ;
- de proposer des régimes particuliers permettant aux entreprises des gains de trésorerie.

II - Promouvoir le développement économique

8ème édition de la Semaine de l'industrie

La Semaine de l'Industrie, manifestation annuelle d'ampleur nationale, initiée par la Direction générale des entreprises (DGE), a pour objectif de promouvoir et de renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers, auprès du grand public et plus particulièrement auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.

En Bretagne, cette manifestation se déroule sur 4 semaines pour proposer davantage de dates aux visiteurs.

Coordonnés par AJIR Bretagne et en partenariat avec la DIRECCTE, l'académie de Rennes, la DRAAF, le Conseil Régional de Bretagne, Pôle emploi Bretagne, les missions locales et AJE (Association Jeunesse et entreprises), 112 événements à destination des professionnels de l'emploi, de l'éducation et de l'orientation, des collégiens, lycéens et de leurs parents, des jeunes et adultes en réorientation et des demandeurs d'emploi ont eu lieu en 2018.

50

visites d'industries proposées aux professionnels et

24

aux scolaires



Semaines de l'industrie en Bretagne

DU 12 MARS AU 12 AVRIL 2018



CICE en Bretagne en 2018 :

38 633

entreprises

683 M€

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le déploiement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), et de son préfinancement, a constitué un bon exemple de la mobilisation par les services de l'État du réseau des CCI, de BPI France, du monde bancaire et du réseau des experts comptables.

38 633 entreprises ont bénéficié du CICE en Bretagne en 2018 pour un montant de 683 M€. Depuis l'instauration de la mesure le 1er janvier 2013, plus de 170 000 entreprises bretonnes ont bénéficié du CICE pour près de 2,5 milliards d'euros.

Accompagner et faciliter les projets d'investissement des entreprises

Les services de l'État en région se coordonnent afin de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements de nature industrielle et d'apporter un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets. 52 projets suivis par le référent unique pour les investissements en 2018 représentant un potentiel de 1 866 M€ d'investissements et 3 306 emplois créés.

Programme d'investissements d'avenir (PIA) : les principaux projets sont les financements de « Bretagne Très Haut Débit » (97,04 M€), de la deuxième ligne de métro de Rennes (90,66 M€), de la SATT Ouest Valorisation (70 M€) et de l'IRT B-com (60 M€).

741 M€ du PIA ont été consacrés aux projets bretons depuis 2011.

52

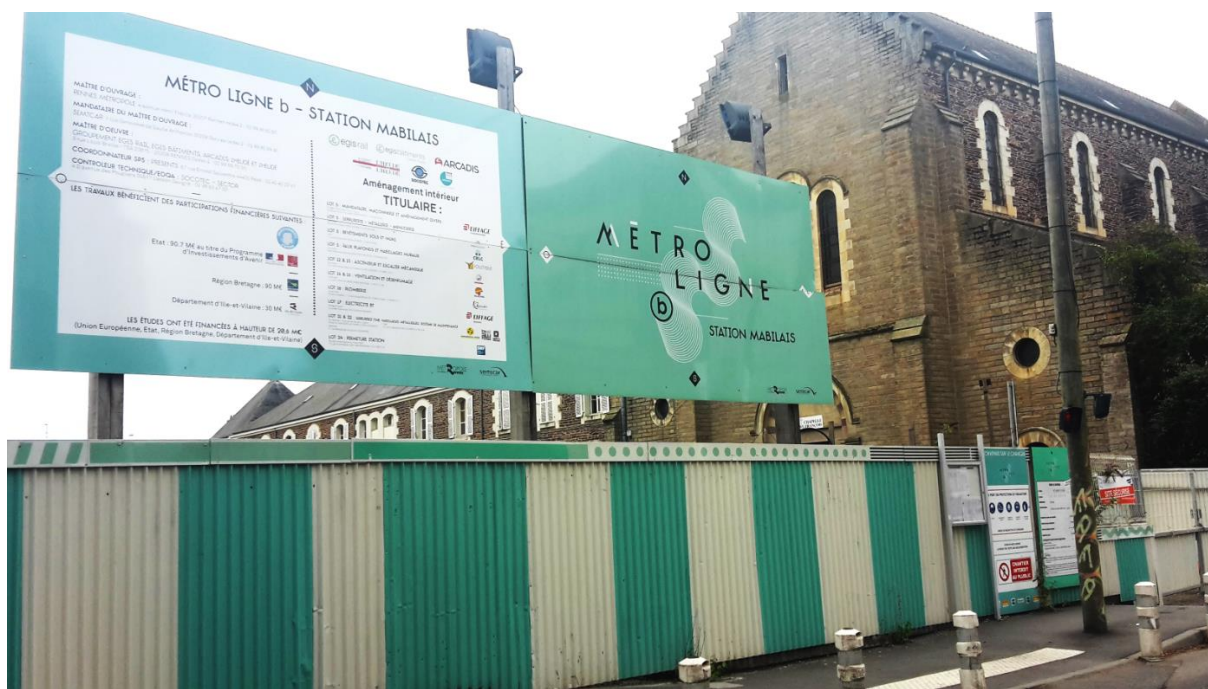
projets d'investissements suivis en 2018

1 866 M€

d'investissements

3 306

emplois créés



III - Accompagnement des entreprises

Dialogue social dans les TPE/PME et conseil RH

Un dialogue social apaisé et constructif est considéré en région Bretagne comme l'un des facteurs du développement économique. Dans les TPE/PME, c'est un véritable enjeu d'attractivité et de compétitivité. Afin de favoriser la négociation collective dans ces entreprises, les ordonnances travail ont simplifié les modalités de conclusion d'un accord collectif. La réalité de la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés démontre une réelle capacité à évoluer sur les sujets favorisant la qualité de vie au travail et l'attractivité. En 2018, a été mis en œuvre, dans chacun des 4 départements bretons, un observatoire départemental du dialogue social, animé par l'UD Direccte et ayant pour objet de promouvoir et d'accompagner les dynamiques de négociation dans les TPE et de partager les bonnes pratiques en la matière. Par ailleurs, deux groupes de travail territoriaux sur la sécurisation des parcours professionnels se sont mis en place dans le cadre de la conférence sociale régionale. Principaux gisements d'emploi, les TPE et PME sont des entreprises le plus souvent démunies de services RH, 278 k€ attribués en 2018 au titre de l'appui conseil RH.

Progression de

15%

du nombre d'accords collectifs déposés (2018/2017)

Dans

8

cas sur

10

les médiations en entreprises aboutissent à un accord entre les parties.

Une mission de régulation et de médiation à l'égard des entreprises

Rétablir le lien, faciliter le dialogue, résoudre un conflit, sont les objectifs des médiateurs qui interviennent au sein des entreprises. Selon la problématique, contractuelle, financière ou sociale, les interlocuteurs peuvent varier. Le médiateur des entreprises, au sein de la Direccte, intervient dans la résolution de litiges particuliers entre entreprises mais aussi pour les entreprises privées et publiques dans le cadre des marchés publics.

La médiation a pour objectif de créer et maintenir des conditions de relations équilibrées sur des filières, pour la sous-traitance ou dans des relations fournisseurs clients. La loi 10 août 2018 pour

un État au service d'une société de confiance, dite loi ESSOC, étend, par expérimentation, le rôle du médiateur des entreprises aux litiges de toute nature pouvant opposer les entreprises et les administrations publiques. La Direccte a également un rôle de médiation et de facilitateur dans la conclusion d'accords collectifs.

Enfin, depuis la loi de 2013, elle a la responsabilité de valider les accords souscrits ou d'homologuer les plans unilatéraux de sauvegarde de l'emploi (PSE), préalable de leur application, 20 PSE instruits en 2018 en Bretagne portant sur 991 suppressions d'emploi.

Lutte contre le travail illégal

L'inspection du travail, dans son rôle de régulation socio-économique, a diligenté en Bretagne plus de 1 000 contrôles concourant à lutte contre le travail illégal, visant tous les secteurs d'activité et tous les types de fraude. Le recours aux travailleurs détachés, présents le plus souvent dans les secteurs qui sont confrontés à des difficultés de recrutement, fait l'objet d'une attention particulière des services de contrôle pour veiller au respect des droits fondamentaux des salariés, notamment en matière de durée du travail, de rémunération ou de santé et de sécurité qui leur sont intégralement applicables.

Près de 700 interventions, auprès de sociétés établies à l'étranger et détachant du personnel en Bretagne, ont été réalisées en 2018.

Le partenariat entre les administrations en charge de la lutte contre le travail illégal, les organismes sociaux et les magistrats des Parquets a permis, sur les quinze derniers mois, le prononcé de lourdes condamnations sur cinq dossiers importants.

Plus de

1 000

contrôles

dans le cadre de la lutte contre le travail illégal

IV - Emploi et formation professionnelle

4 800

Parcours Emploi Compétences
prescrits en 2018

Contrats aidés

L'année 2018 a coïncidé avec la mise en œuvre d'une version plus qualitative et plus recentrée sur les publics les plus en difficultés, des contrats aidés du secteur non marchand : les Parcours Emploi Compétences (PEC). Un PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

4 800 PEC ont été prescrits en Bretagne en 2018, dont 58 % dans le secteur associatif, 28 % au sein des lycées et collèges et 21 % dans les collectivités territoriales. Le public bénéficiaire est très fortement féminisé (79 %), plutôt âgé (42 % de plus de 50 ans) et demandeur d'emploi de longue durée (69 %) ou de très longue durée (41 %).

La proportion de personnes handicapées bénéficiaires de PEC est de 28 % en Bretagne, soit 10 points de plus que la moyenne nationale.

Insertion professionnelle

PARTIE 1

PARTIE 2

Concernant l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, un accord-cadre pour la mise en œuvre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) a été signé le 4 juillet 2018 avec 26 partenaires bretons afin de relancer une dynamique entre acteurs institutionnels et professionnels. Il a permis le rapprochement avec les acteurs du secteur médico-social par l'engagement de l'ARS.

La formation, les parcours d'insertion, l'implication des entreprises, la prévention de la désinsertion sont les axes du plan d'action, dont le suivi est réalisé avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

La Direccte assure, par ailleurs, le financement des entreprises adaptées (EA), entreprises du secteur marchand, qui ont pour obligation d'employer au moins 80 % de travailleurs reconnus handicapés par les MDPH et des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Ces dernières peuvent revêtir des statuts différents (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et d'intérim d'insertion), mais ont toutes pour objet d'offrir un sas de remise à l'activité dans la perspective d'une insertion plus durable dans le secteur marchand classique.

La Direccte a consacré en 2018 :

- un appui financier de l'ordre de 30 M€ aux 45 entreprises adaptées bretonnes, qui emploient en ETP près de 2 000 salariés ;
- un budget de près de 30 M€ pour les 179 structures de l'IAE de Bretagne, qui accueillent par an plus de 7 000 personnes éloignées de l'emploi



30 M€

pour les entreprises adaptées

30 M€

pour les structures
de l'insertion par l'activité économique

Accompagner les jeunes

Les missions locales sont chargées d'accueillir les jeunes en demande d'insertion et de leur proposer un accompagnement global (santé, logement, mobilité, citoyenneté, accès à la formation et à l'emploi, etc.).

Au nombre de 17 en Bretagne, les missions locales assurent un fort maillage du territoire, avec près de 240 lieux d'accueil.

18 800 jeunes ont été reçus pour la première fois en 2018 (nouveaux inscrits).

Près de 45 000 jeunes ont été accompagnés sur l'année et 3 006 d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre de la Garantie jeunes.

Le réseau des missions locales a été soutenu financièrement par l'Etat, par le biais d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 7,9 M€, et d'une subvention portant spécifiquement sur l'accompagnement en Garantie jeunes s'élevant à 4,3 M€, soit près de 52 % du budget des missions locales (moyenne régionale).

La Garantie jeunes, c'est tout à la fois :



Un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et son conseiller en mission locale.



Un parcours d'accompagnement collectif intensif.



Une allocation forfaitaire mensuelle pour sécuriser le quotidien (transports, logement, téléphone, etc.).



Une démarche personnalisée fondée sur le principe de « l'emploi d'abord » et de mises en situations professionnelles.

17

missions locales

240

lieux d'accueil

45 000

jeunes accompagnés en 2018

12,2 M€

financement Etat



39 000

entrées en formation comptabilisées fin 2018

22,2 M€

d'aide de l'État à la Région Bretagne

Formation professionnelle

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est un enjeu majeur, dans un contexte où les difficultés de recrutement des entreprises bretonnes se généralisent et où le taux de chômage (7,2%) est inférieur à la moyenne nationale (8,5% - Décembre 2018). Après deux années de mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », pendant lesquelles l'Etat a consenti des efforts financiers très importants en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la convention d'amorçage du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) d'un montant de 22,2 M€ d'aide de l'État à la Région Bretagne.

L'Etat s'est engagé à financer 4 935 formations supplémentaires de remise à niveau, de maîtrise de savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet, en direction des publics les moins qualifiés.

Cette convention d'amorçage, signée le 12 mars 2018, constitue les prémices d'un plan ambitieux pour 2019-2022 devant entraîner une transformation profonde des méthodes et du système de formation et permettre la détermination, en temps réel, des besoins des entreprises.

Chapitre 2 – Aménagement et équilibre du territorial



- I Accessibilité
- II Cohésion des territoires
- III Accès au logement et amélioration de l'habitat

Vers un contrat d'action publique pour la Bretagne

Lors de son discours du 21 juin 2018 à Quimper, le Président de la République a souhaité faire de la Bretagne « un laboratoire de l'action publique », pour expérimenter, déconcentrer et adapter cette action à chaque territoire dans une relation de confiance et de responsabilité.

Dans cet esprit, en 2018, l'État et la Région Bretagne ont travaillé à l'élaboration du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé le 8 février 2019 par la préfète de la région Bretagne et le président du Conseil régional, en présence du Premier ministre.

I - Accessibilité

Vers un pacte d'accessibilité pour la Bretagne

Suite à l'annonce le 17 janvier 2018 de l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, les acteurs de la mobilité se sont mobilisés pour bâtir une nouvelle ambition pour l'accessibilité de la Bretagne.

Des échanges se sont en particulier tenus dans le cadre de la mission sur les mobilités dans le Grand Ouest commandée par la ministre des transports à M. Francis Rol Tanguy.

Cette mission a abouti, en juillet 2018, à la publication d'un rapport intitulé « Mission d'appui auprès des collectivités territoriales à l'élaboration d'un projet stratégique pour les mobilités du Grand Ouest ».

Les discussions qui ont suivi entre l'État et les collectivités jusqu'à la fin de l'année ont contribué à l'élaboration du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne également signé le 8 février 2019 par la préfète de la région Bretagne et le président du Conseil régional, en présence du Premier ministre.

115

acteurs territoriaux rencontrés par
M. Rol Tanguy, dans le cadre de la mission sur
les mobilités dans le Grand Ouest

14

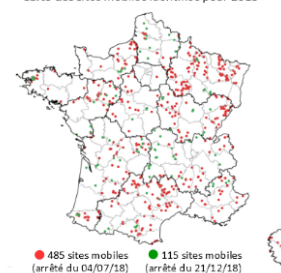
nouveaux sites
par opérateur

Accélérer la couverture numérique des territoires

Début 2018, le gouvernement a conclu un accord avec les opérateurs de téléphonie mobile pour accélérer la couverture numérique des territoires. Sous le contrôle de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, les opérateurs ont pris plusieurs engagements : généralisation de la 4G sur l'ensemble du territoire, amélioration de la couverture mobile des axes de transports prioritaires et renforcement de la qualité de la couverture dans les zones non ou mal couvertes, par la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateur au plan national. Les investissements liés à ces nouveaux aménagements seront entièrement financés par les opérateurs.

Pour la Bretagne en 2018, cet accord s'est traduit par l'identification de 14 nouveaux sites par opérateur, pour lesquels un service 4G doit être déployé dans les 24 mois. Ces sites ont été choisis par des équipes-projets départementales copilotées par le préfet et le conseil départemental en lien très étroit avec les collectivités. À l'échelle nationale, 600 nouveaux sites par opérateur ont été identifiés en 2018 et 700 sont attendus pour 2019.

Carte des sites mobiles identifiés pour 2018



Poursuivre l'aménagement du réseau routier national

La mise à 2x2 voies de la RN 164, axe routier central breton, se poursuit, confirmant l'engagement déterminé de l'État et de la Région pour achever cet aménagement essentiel pour favoriser le développement du Centre Bretagne et améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne par la route.

En 2018, des travaux importants ont été poursuivis à Châteauneuf-du-Faou, dernière section à aménager en Finistère et les études, procédures et acquisitions foncières ont été menées ailleurs à un rythme soutenu pour engager d'ici fin 2020 de nouveaux chantiers sur 24 kilomètres supplémentaires. Début 2018, la ministre des transports, Élisabeth Borne, est venue constater l'avancement de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le Finistère (cf. photo en illustration).

Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de plan État-Région 2015-2020, soit un investissement financier sans précédent, cofinancé par l'État et la Région, pour conduire des travaux dans tous les secteurs, hormis à Mûr-de-Bretagne (prochaine contractualisation).

D'autres projets de mise à 2x2 voies de routes nationales ont aussi été poursuivis, avec la validation du plan de financement et du programme d'études complémentaires pour la RN 12 au niveau de Beaucé, la finalisation de l'étude d'impact pour la RN176 au niveau de la Rance et l'engagement des études de réaménagement de l'échangeur du Liziec à Vannes.

En Ile-et-Vilaine, une démarche stratégique de remise à plat de l'approche des mobilités dans l'ouest rennais a par ailleurs été entamée en 2018. Afin de déterminer les besoins et les solutions possibles, une concertation avec les élus et acteurs locaux a été menée, complétée par une vaste enquête de trafic.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-description-des-operations-r425.html>

40 M€

investis par an par l'État et la Région pour aménager la RN 164 à 2x2 voies entre 2019 et 2022, soit le triple des budgets obtenus sur la dernière décennie.



Améliorer les infrastructures ferroviaires

Pour répondre aux besoins de mobilité du quotidien, les études ont été poursuivies en 2018 pour améliorer les lignes ferroviaires en Bretagne. Pour la ligne Rennes-Châteaubriant, la convention de financement du tronçon Rennes-Retiers a été signée en septembre, permettant d'engager des travaux en mars 2019. Pour la ligne Dinan-Dol, le programme de travaux a été arrêté. Le plan de financement est également finalisé, permettant de lancer des travaux en 2020.

Pour diffuser les gains de la grande vitesse sur tout le territoire breton et développer l'usage des transports collectifs, comme des modes de déplacement doux, l'État investit pour transformer les principales gares bretonnes en véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Le pôle de Redon a été inauguré en septembre et la gare de Rennes a continué sa mue selon le planning prévu. Des réflexions se sont aussi poursuivies sur l'évolution de l'offre ferroviaire rennaise à l'horizon 2030 pour anticiper sur les investissements nécessaires pour améliorer et augmenter l'offre ferroviaire, en intégrant la perspective d'une voie nouvelle entre Rennes et Redon.

Pour en savoir plus :

Gare de Rennes : site EuroRennes : <http://www.eurorennes.fr/>

et site Gares et connexion : <https://www.gares-sncf.com/fr/gare/frns/rennes/actualites>



+19%

de trafic sur les lignes à grande vitesse desservant la Bretagne fin 2018 par rapport à juillet 2017 (mise en service de la LGV Le Mans-Rennes)

Innovation pour les mobilités du quotidien

La démarche France Mobilités portée par les services de l'État vise à animer l'écosystème des acteurs de la mobilité innovante. Au niveau régional, l'objectif est de favoriser la mise en relation et le partage d'expérience entre collectivités, entreprises, start-up, services de l'État et établissements publics, associations, etc. En 2018, 6 premiers territoires bretons ont été labellisés au niveau national en tant que « territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » : Le Mené, De l'Oust à Brocéliande communauté, Concarneau Cornouaille agglomération, Ploumilliau, Ploërmel communauté et le syndicat départemental d'énergie du Morbihan. Les services de l'État accompagnent ainsi la réalisation de projets innovants au sein de ces territoires peu denses, grâce à un appui technique, administratif et financier. Il s'agit aussi plus largement de capitaliser et de recenser les initiatives et les contacts pour constituer des ressources utiles à l'ensemble du territoire, pour stimuler l'essaimage de bonnes pratiques et pour proposer au final des solutions concrètes et opérationnelles à la population.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/mobilités-r108.html>

417 000€

d'aides de l'État accordées aux lauréats de l'appel à projets « territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »

II - Cohésion des territoires

50

MSAP en Bretagne

90

maisons de santé

Afin de préserver sa cohésion territoriale, la Bretagne doit relever plusieurs défis.

Outre l'accessibilité et la connexion aux réseaux physiques et numériques, ils concernent aussi l'équilibre et la coopération entre les territoires ruraux et urbains.

Les maisons de services au public (MSAP)

L'accès aux services au public est un enjeu central en termes de présence de proximité des opérateurs dans les territoires mais aussi de dématérialisation des services. Pour y répondre, l'État et ses partenaires s'appuient notamment sur le réseau des maisons de services au public, les MSAP, qui compte une cinquantaine de lieux en Bretagne. Les citoyens y trouvent un accompagnement pour un accès aux services d'opérateurs comme la Poste, l'Assurance maladie, la CAF, la mission locale, etc.

En matière de santé, l'État a poursuivi en 2018 son soutien à la mise en place de maisons de santé pluriprofessionnelles en subventionnant les investissements

nécessaires dans les territoires les plus fragiles. Au-delà des interventions publiques, les ruralités constituent aussi un vivier important d'innovations portées par les habitants. Les promouvoir constitue une des missions du réseau rural régional, copiloté par l'État et la Région Bretagne et cofinancé par les fonds européens. Dans ce cadre une dizaine de projets ont été accompagnés qui visent à l'émergence de services « pour et par la population » (coworking, recyclerie, mobilités partagées, etc.)

Plus d'infos :

<https://www.reseaurural.fr/region/bretagne>



Plan « Action Cœur de Ville »

Le gouvernement a engagé un plan ambitieux, intitulé « Action Cœur de Ville », afin de répondre aux enjeux spécifiques des villes moyennes en matière d'habitat, de commerce, de mobilité, de patrimoine, de services au public, etc. 222 villes ont été ciblées en France, dont 11 en Bretagne : Lannion, Saint-Brieuc, Morlaix, Quimper, Fougères, Redon, Saint-Malo, Vitry, Lorient, Pontivy et Vannes. Un partenariat s'est mis en place en région entre l'État, la Région Bretagne, la Banque des territoires, Action logement et l'établissement public foncier de Bretagne afin de mobiliser des ressources financières et d'ingénierie pour permettre la réussite des projets de ces villes. Ils ont pour objectif d'attirer des habitants, des commerces, des activités, des événements culturels dans les centres. Ces enjeux sont particulièrement présents en Bretagne où les villes petites et moyennes constituent un pilier de la cohésion des territoires et où la préservation du foncier agricole est une exigence. Le plan Action Cœur de Ville contribue à enrichir une dynamique partenariale en faveur des centralités déjà à l'œuvre depuis plusieurs années dans la région.

11

projets
« Action Cœur de Ville »

Contrat Etat - Région - Association des îles du Ponant

Le contrat Etat - Région - Association des îles du Ponant, signé en 2015, a fait l'objet en 2018 d'une révision afin d'intégrer de nouveaux partenaires (Départements des Côtes d'Armor et du Finistère) et d'actualiser les priorités. Ce contrat vise à répondre aux enjeux actuels liés à l'insularité, notamment par le maintien et l'accroissement de services collectifs essentiels, l'accès au logement des résidents permanents pour maintenir des actifs, le développement d'activités économiques viables et diversifiées, l'exemplarité des îles en matière de transition écologique.

En signant à Groix en septembre 2018 un avenant au contrat initial, l'Etat a confirmé son soutien à ces territoires très spécifiques au côté des autres partenaires.

Soutien financier de l'Etat aux territoires ruraux

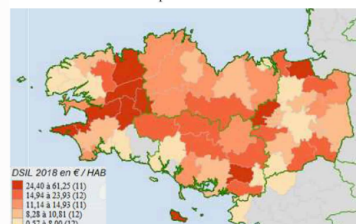
En 2018, l'Etat a amplifié son soutien à l'investissement public porté par les collectivités territoriales. Les financements au titre de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont permis de soutenir la réalisation de plus de 1 000 projets pour un total de crédits de l'Etat de près de 100 M€. Derrière ces chiffres, de nombreux chantiers et emplois sont en jeu.

Tous les territoires bretons sont concernés avec une attention particulière portée aux moins denses d'entre eux à travers la DETR mais aussi la DSIL comme le montre la carte en illustration. Les investissements concernent pour l'essentiel la construction et la réhabilitation d'équipements publics (écoles, mairies, équipements sportifs, etc.). En 2018, l'accent a été mis sur deux priorités : la réhabilitation énergétique des bâtiments publics afin de réduire les émissions de GES et la mobilité durable (autopartage, véhicules décarbonnés, aménagement d'itinéraires vélos, etc.).

100 M€

de financement de l'Etat

Montant de DSIL 2018 / hab. par EPCI



20

écoquartiers labellisés en Bretagne au
31/12/2018 (labels étape 2 ou 3)

Aménagement durable et écoquartiers

Le réseau des référents écoquartiers des services de l'Etat (DDTMe et DREAL) a organisé en juin 2018 une 7e rencontre régionale qui a réuni 80 participants. Une table ronde a présenté plusieurs témoignages autour de la participation et de l'action citoyenne au cœur des projets d'aménagement et des ateliers ont permis d'aborder les liens entre aménagement et transition numérique ou économie circulaire et le déploiement des écoquartiers dans les communes rurales. Les services de l'Etat se sont mobilisés pour diffuser les bonnes pratiques de l'aménagement durable en partageant témoignages et retours d'expérience.

À l'occasion de cette rencontre a pu être également soulignée l'importance de la synergie entre les partenaires publics, concrétisée notamment par les actions en faveur de la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes initiées depuis 2017 (cf. billet Plan « Action Cœur de Ville » supra).

Le club régional ÉcoQuartiers accueille tout acteur de l'aménagement durable qui souhaite partager son expérience et progresser dans ses pratiques, qu'il soit porteur de projet, accompagnateur ou encore bénéficiaire. Le réseau des référents, animateur du club, propose donc des journées régionales d'échange, ainsi que des formations gratuites et une lettre d'information.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/ville-et-amenagements-durables-ecoquartiers-r396.html>

III - Accès au logement et amélioration de l'habitat

Accès au logement et amélioration de l'habitat

En matière de logement, les interventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs nationaux, des bailleurs sociaux et des différents organismes, sont coordonnées dans le cadre des Instances du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement, réunies 24 fois en 2018.

En Bretagne, dans le cadre d'une dotation en hausse, 5 577 nouveaux logements sociaux ont été financés (11,4 M€ pour la part Etat, hors ANRU), soit le meilleur niveau de financement atteint depuis 2013. La Bretagne conserve le 2e rang national dans l'atteinte des objectifs fixés pour 2018.

72 nouveaux logements très sociaux, à bas niveau de loyer, ont par ailleurs pu être financés par les prélèvements majorés opérés sur les communes carencées au titre de la loi SRU.

En ce qui concerne l'habitat privé, un peu plus de 46 M€ ont été mobilisés en Bretagne via les aides régionales de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour rénover 5 649 logements, dont 4 277 logements aidés au titre de la rénovation énergétique (programme Habiter Mieux).

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville concerne 32 quartiers en Bretagne, parmi lesquels 12 projets retenus au titre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), dont 4 quartiers d'intérêt national et 8 d'intérêt régional. Une animation régionale vise à faciliter la synergie des actions et financements des partenaires (Etat, Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), Caisse des Dépôts, Région Bretagne). Fin 2017, le Président de la République a annoncé le doublement des dotations financières de l'ANRU au titre du NPNRU. Sur les 4 projets d'intérêt national situés en Bretagne, les 2 projets de Rennes seront dotés de 100 M€ et l'enveloppe attribuée aux 2 autres projets (Lorient et Brest) reste à définir. Les dotations des 8 projets d'intérêt régional ont doré et déjà été portées en 2018 de 31 à 50 M€.

En savoir plus :

Consulter le bilan de l'habitat en Bretagne :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/productions-du-crhh-a3218.html>

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-durable-urbanisme-durable-et-logement-r138.html>

CRHH : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-r285.html>

ANAH : <http://www.anah.fr/>

ANRU : <https://www.anru.fr/>



5 577

nouveaux logement sociaux
(11,4 M€ pour la part Etat, hors ANRU)

5 649

logements privés rénovés
(46 M€ d'aides de l'ANAH)

Chapitre 3 – Agriculture



I Accompagner les filières agricoles, agroalimentaires et forestières vers la triple performance économique, environnementale et sociale

II Enseignement agricole : des formations de proximité à dimension humaine

III Sanitaire et alimentation : pour une qualité garantie de la fourche à la fourchette

Même si la conjoncture économique s'est améliorée, 2018 n'a toutefois pas permis aux principales filières de rattraper le retard des années précédentes notamment pour les filières lait et porc. La filière volailles de chair confrontée à la liquidation judiciaire de Doux sur le marché export a su rebondir en envisageant une évolution de la production vers un créneau plus qualitatif à destination du marché national.

I - Accompagner les filières agricoles, agroalimentaires et forestières vers la triple performance économique, environnementale et sociale

Fin du stockage de la poudre de lait stockée pendant la crise laitière de 2015-2016

A partir de septembre 2015 et à un rythme accéléré en 2016, l'Union européenne a stocké, par l'intermédiaire des États membres, des centaines de milliers de tonnes de lait en poudre pour tenter de stabiliser les marchés, frappés par la crise et la surproduction. Au niveau français, FranceAgriMer était chargé des achats puis des ventes de cette poudre. Plus de 70 000 tonnes ont été stockées dans 17 entrepôts de 6 régions dont 43 000 tonnes en Bretagne. La DRAAF était chargée du contrôle des conditions d'agrément des entrepôts, des conditions de fabrication de la poudre, puis, à l'entree, de la qualité du produit, des conditions d'entreposage et de leur inventaire annuel. Les premières ventes ont eu lieu en février 2018 avec une accélération en fin d'année 2018, du fait de l'amélioration de la conjoncture laitière. Début 2019, l'intégralité du stock français était vendu.

43 000 tonnes

stockées en Bretagne
sur les 70 000 tonnes nationales entre septembre 2015 et fin 2016.

Revente à partir seulement de février 2018, le marché étant saturé entre temps. Intégralité du stock revendue fin 2018.

107 000 ha

en agriculture biologique

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Les contractualisations des MAEC et des mesures d'aide à l'agriculture biologique se maintiennent à un niveau élevé. En 2018, plus de 10 000 ha ont été engagés en mesures environnementales, portant la surface totale sous contrat depuis 4 ans à plus de 165 000 ha. Concernant la mesure de soutien à l'agriculture biologique, les engagements 2018 ont porté sur 10 700 ha. Depuis le début de la programmation actuelle (2014-2020), 62 000 ha sont sous contrat d'aide. Actuellement, 107 000 ha de SAU sont convertis à l'agriculture biologique, ce qui représente 6,8% de la SAU Bretonne. Le plan ambition bio a inscrit un objectif de 15% de la SAU à l'horizon 2022.

L'enquête régionale

BV2018



2018 : 3^e édition
4 140 enquêtés
66 bassins versants
93 % de la SAU
94 % des exploitations pros

Les pratiques culturales observées à la loupe

PARTIE 1

PARTIE 2

Deux enquêtes importantes sur les pratiques culturales ont marqué l'activité du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF Bretagne en 2018 : le démarrage de l'enquête nationale sur les pratiques phytosanitaires sur cultures légumières et la fin de la préparation de l'enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en 2018.

1) Cultures légumières

L'enquête nationale sur les pratiques phytosanitaires sur les cultures légumières vise des résultats représentatifs à l'échelle régionale au niveau le plus fin, qui permettent l'évaluation des pratiques aux niveaux national et régional, en évolution triennale (dernière enquête phyto légumes en 2013).

Ces résultats sont utilisés notamment pour actualiser les indicateurs de fréquence de traitement sur les légumes.

Ses caractéristiques en résumé pour la Bretagne :

- 1900 enquêtés en Bretagne (sur 9 800 au niveau national), dont 433 dans le (22), 1 029 dans le (29), 310 dans le (35) et 133 dans le (56),
- périodicité : enquête nationale rééditée tous les trois ans ;
- 1 parcelle/1 culture par enquête ; légumes retenus pour l'enquête en Bretagne : carotte, chou, poireau, salade et tomate ;
- premiers résultats fin 2019.

2) Fin de la préparation de l'enquête bassins versants

L'enquête régionale sur les bassins versants 2018 est une enquête d'initiative régionale réalisée à la demande des acteurs régionaux. Elle a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le comité du label du CNIS le 26 septembre 2018. Elle est cofinancée par l'Etat, le Conseil régional, les quatre conseils départementaux et l'Agence de l'Eau.

Elle vise à l'échelle du bassin versant, à évaluer les pratiques de fertilisation et de protection des cultures, en évolution par rapport à la dernière édition 2011 de cette enquête régionale.

Ses caractéristiques en résumé :

- 4 140 enquêtés (dont 200 déjà enquêtés à la précédente enquête sur les pratiques phytosanitaires légumes) ;
- enquête aperiodique et échelle territoriale fine de représentativité des résultats : le bassin versant ;
- enquête à l'exploitation (sur l'ensemble du parcellaire et des productions) ;

- pré-remplissage de certaines questions grâce aux DFA (déclarations de flux d'azote, obligatoires au titre de la directive nitrates) de la campagne 2017-2018 (couvrant la période du 1/09/2017 au 31/08/2018) ;
- la collecte se fera de mars à juin 2019 et les premiers résultats seront connus fin 2019

Renouvellement des exploitations agricoles

472 jeunes agriculteurs se sont installés en 2018 avec les aides publiques.
L'accompagnement financier dont ils ont bénéficié par le biais de la dotation jeune agriculteur a représenté un montant total de 10,16 M€, dont 2 M€ de crédits d'Etat.

Dotation jeune agriculteur :
montant total de

10,16 M€

Dont 2 M€ part Etat.



Agroécologie

Le nombre de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) reconnus a continué de progresser en 2018 ; ils sont désormais 40.

Pour la première fois, un appel à projets a été lancé permettant le financement de l'émergence de nouveaux groupes : une vraie dynamique s'en est suivie et ce sont 9 groupes précurseurs de GIEE qui ont ainsi été constitués.

Signature d'un plan régional pour l'avenir de la forêt bretonne

Le PRFB (programme régional de la forêt et du bois) de Bretagne a été finalisé en 2018.

Les partenaires de la filière forêt-bois bretonne ont participé pendant 18 mois à l'élaboration de ce programme, sous l'égide de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par le préfet et le président du conseil régional. Ce document comprend un état des lieux de la filière forêt bois bretonne et un programme d'actions établi pour 10 ans.

Les échanges, notamment entre propriétaires, professionnels, environnementalistes et usagers de la forêt, ont permis de proposer un développement économique de la filière régionale tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt dans un contexte d'évolution climatique.

Les réflexions menées se sont basées sur les conclusions d'une étude IGN de l'état de la forêt bretonne avec prospective à l'échéance 2025 puis 2035. Il a notamment été mis en évidence que 74% de la surface forestière bretonne est en feuillus alors que 82% du volume de bois d'œuvre exploité est du résineux. L'enjeu économique principal est donc de développer les marchés permettant la mobilisation des bois et l'adéquation ressource forestière-marchés.

Les actions inscrites au PRFB relèvent des principaux objectifs suivants :

- dynamiser la gestion d'un massif à 91 % privé avec la volonté de mobiliser 420 000 m³ supplémentaires à l'échéance de 10 ans pour passer à 1,6 M de m³ ;
- développer des marchés pour les bois présents, en particulier feuillus ;
- assurer la préservation de l'environnement et améliorer l'acceptabilité sociale des coupes et des travaux forestiers.

Chacun de ces objectifs a été décliné en actions opérationnelles avec définition d'indicateurs, dont le suivi annuel sera réalisé en CRFB.



II - Enseignement agricole : des formations de proximité à dimension humaine

L'apprentissage dans le domaine agricole a le vent en poupe :

+ 11,6%

d'apprentis à la rentrée 2018



L'enseignement agricole et l'apprentissage

L'enseignement agricole breton confirme sa performance avec à nouveau un taux de réussite global aux examens légèrement supérieur à la moyenne nationale.

En 2018, le taux de réussite pour l'ensemble des diplômes, du CAP Agricole au BTS Agricole, est de 87 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale pour ces diplômes.

Pour la session 2018, 6 530 candidats ont obtenu un diplôme de l'enseignement agricole en Bretagne, soit 10 % des diplômes délivrés par le ministère en charge de l'agriculture sur le plan national.

Les taux de réussite s'échelonnent de 77 % (filière BTSA) à 95 % (filière CAPa) avec, dans chaque filière, des écarts suivant les établissements, dont plusieurs atteignent 100 % de réussite, que ce soit en CAP, en baccalauréat professionnel, en baccalauréat technologique série science et technologie de l'agronomie et du vivant, ou en BTS.

Concernant l'apprentissage, on constate une progression en matière d'effectifs accompagnée de bons résultats aux examens. Les effectifs de l'apprentissage dans les formations agricoles, pour l'année 2018-2019 (1 617 apprentis), sont en progression de 11,6 %, dans un contexte de progression globale de 7 % de l'apprentissage en Bretagne (19 779 apprentis).

En 2018, le taux de réussite aux examens, par la voie de l'apprentissage pour l'ensemble des diplômes, du CAP Agricole au BTS Agricole, est de plus de 94 %.

Les taux de réussite en apprentissage sont généralement supérieurs à ceux de la voie scolaire.

Terres de Jim : mobilisation de toutes les composantes de l'enseignement agricole pour communiquer sur leurs formations

Les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine ont été choisis pour organiser les Terres de Jim les 7, 8 et 9 septembre 2018 à Javené.

Cette manifestation qui a attiré plus de 100 000 visiteurs, avait pour ambition de faire découvrir les coulisses de l'agriculture aux petits et grands, de la fourche à la fourchette.

Les différents réseaux de l'enseignement agricole se sont associés pour animer un espace commun pour valoriser la richesse des parcours proposés dans l'enseignement agricole en Bretagne.



Terres de Jim :

100 000

visiteurs sur 3 jours :

une belle occasion de présenter la richesse de l'offre de formations agricoles en Bretagne

III - Sanitaire et alimentation : pour une qualité garantie de la fourche à la fourchette

Vers une réduction de l'utilisation des pesticides avec le plan Ecophyto

En Bretagne, les cultures dominantes sont les céréales et le maïs. Le climat tempéré peut être à l'origine de pressions parasitaires parfois fortes. La protection fongique et la maîtrise des adventices est une préoccupation constante. Peu perméable, le sous-sol breton favorise le ruissellement de l'eau en surface et un réseau hydrographique dense sensible aux contaminations.

PARTIE 1

PARTIE 2

Les groupes d'agriculteurs vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires sont en augmentation. Dans la continuité de l'appel à projet de 2017, un deuxième appel à candidatures régional a été lancé en 2018. Il a permis d'enrichir le dispositif des groupes « 30 000 » fermes Ecophyto, portant désormais leur nombre à 36 en Bretagne (23 groupes en 2017). Ce dispositif permet d'accompagner aujourd'hui plus de 480 agriculteurs bretons dans l'agro-écologie à faible consommation de produits phytosanitaires.

Les dossiers retenus proposent de travailler sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et/ou de leur impact et sur le lien riverains/agriculteurs. Ils sont portés par différents acteurs du territoire : Chambre d'Agriculture (16), Distribution (5), CIVAM (7), Agrobio35 (3), FDCETA (4), et CUMA (1). Ces groupes sont adossés aux 14 groupes de fermes DEPHY existantes qui regroupent 169 fermes de démonstration.

Des aides sur enveloppe Ecophyto ont été mises en place pour le déploiement de matériels alternatifs. En 2018, pour la deuxième année consécutive, un appel à projet a été lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DRAAF, sur enveloppe régionale Ecophyto. Il a porté prioritairement sur les zones légumières, à enjeux forts où les producteurs de légumes se sont fortement mobilisés. 160 demandes éligibles ont été validées pour un montant de 554 220 €. Les outils les plus soutenus sont les matériels alternatifs de lutte mécanique contre les adventices. En zone non agricole, la loi Labbé restreint l'usage de produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers. La communication sur la loi Labbé qui interdit l'achat, la détention et l'utilisation des produits phytosanitaires dès le 1er janvier 2019 pour les particuliers est une priorité identifiée dans la feuille de route pour 2018. Dans la continuité de l'année 2017, priorité a été donnée pour une communication de cette loi auprès du grand public et des professionnels du paysage.



Six affiches ont été réalisées, imprimées et distribuées aux communes par les animateurs de bassin versant afin d'être présentées dans les endroits fréquentés par le public. Une première lettre d'informations réglementaires et techniques a été envoyée par le CRODIP aux paysagistes bretons en 2018. Le plan EcoPhyto ce sont également 43 890 certiphytos délivrés fin 2018 et 170 bulletins de santé du végétal édités en 2018. (cf. <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>)

43 890

certiphytos délivrés

170

bulletins de santé du végétal

VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES



DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abelle mellifère)



Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies



Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>



Abeilles et OMAA

L'année 2018 a été marquée par une situation très difficile pour les apiculteurs confrontés à des mortalités hivernales exceptionnelles. Les 116 réponses à l'enquête réalisée par la DRAAF auprès des détenteurs de plus de 50 colonies montrent que les pertes moyennes s'établissent à 37%, en notant que 30 apiculteurs déclarent plus de 50 % de pertes.

Des aides régionales ont été proposées de même que des aides nationales pour la reconstitution des cheptels. Dans le même temps, la DRAAF Bretagne mettait en place l'OMAA (observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles) en phase pilote (avec la région Pays de la Loire) avec le concours de la FRGTV (fédération des groupements techniques vétérinaires). OMAA a recueilli, en 2018, 274 déclarations au guichet unique et mis en œuvre 92 visites de ruchers. Des pistes d'amélioration ont pu être proposées pour la suite mais cette première année a déjà été riche en appuis aux apiculteurs concernés et en recueil de données sur les principaux troubles rencontrés. (cf. <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Apiculture>)

La peste porcine africaine (PPA) ou fièvre porcine africaine (FPA)

Depuis la déclaration de cas de FPA sur des sangliers sauvages en Belgique le 13 septembre 2018, les services de l'État et les professionnels du monde agricole sont mobilisés pour éviter l'introduction et la propagation du virus sur le territoire, à la fois au niveau national, au niveau de la région Grand Est (cf. site Internet MAA) et en région Bretagne, première région française de production porcine. Sous la présidence de Michèle Kirry préfète de la région Bretagne, le conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) composé des représentants des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles, des services de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, des fédérations de chasse, des vétérinaires, des laboratoires d'analyses et des services de l'État, s'est réuni à plusieurs reprises pour suivre les actions de prévention engagées sur le territoire breton. Ces actions se répartissent en plusieurs axes : la surveillance des signes d'alerte dans la faune sauvage et les élevages, le renforcement de la biosécurité dans les élevages et les transports de suidés, la maîtrise des populations de sangliers, la sensibilisation des citoyens et des professionnels sur les risques et moyens de prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire.

(cf. <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Peste-porcine-africaine-PPA-agir>
<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>)

Projets alimentaires territoriaux

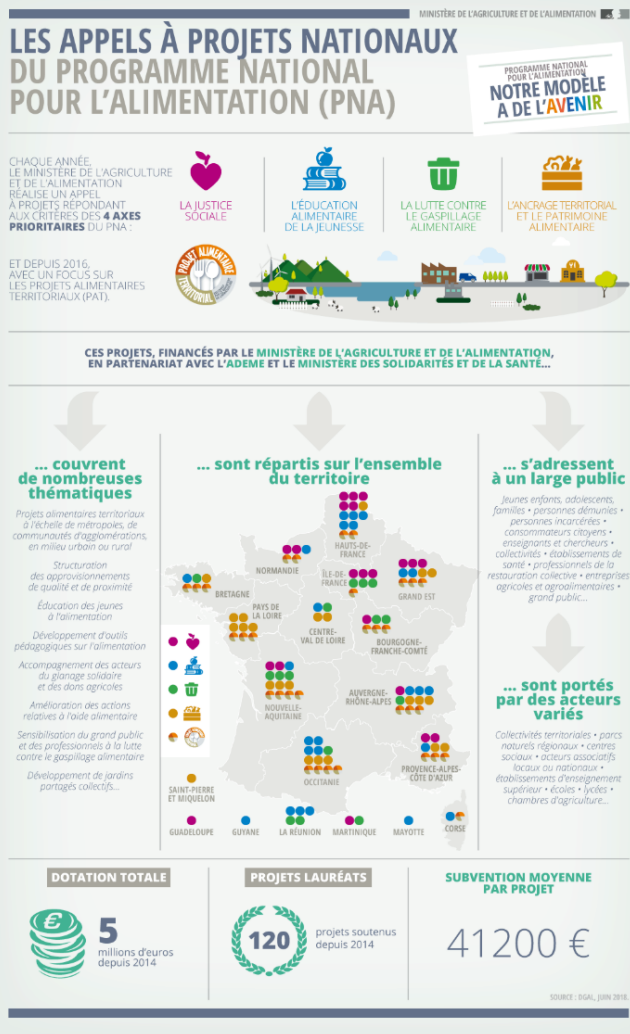
En 2018, le pôle offre alimentaire (SRAL) a accompagné la dynamique des 9 projets alimentaires territoriaux (PAT) actuellement recensés. Une attention particulière est portée sur le PAT de Belle Ile en Mer, l'un des 11 PAT figurant parmi les 33 lauréats de l'Appel à Projets Nationaux PNA 2017-2018. La subvention octroyée à ce PAT est de 40 000€ (sur un budget de 98 660 €).

(cf. <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bien-manger-Programme-National>)

Par ailleurs, l'alimentation est au cœur des préoccupations de l'enseignement agricole avec le projet régional « Tous acteurs de nos assiettes ! Plaisir à la cantine et synergies éducatives ».

Ainsi les 10 Etablissements Publics Locaux d'enseignement agricole bretons se sont mobilisés autour de la question alimentaire dans le cadre d'un projet régional pédagogique en lien avec leurs territoires.

Ce projet s'inscrit dans un contexte favorable (mises en place des Projets Alimentaires Territoriaux, initiative « Breizh alim » en Bretagne, etc.) et sur les acquis d'une formation animation « Plaisir à la cantine » menée en 2016, avec le soutien financier du programme national alimentaire.



Chapitre 4 – Mer et littoral

I - La sécurité maritime



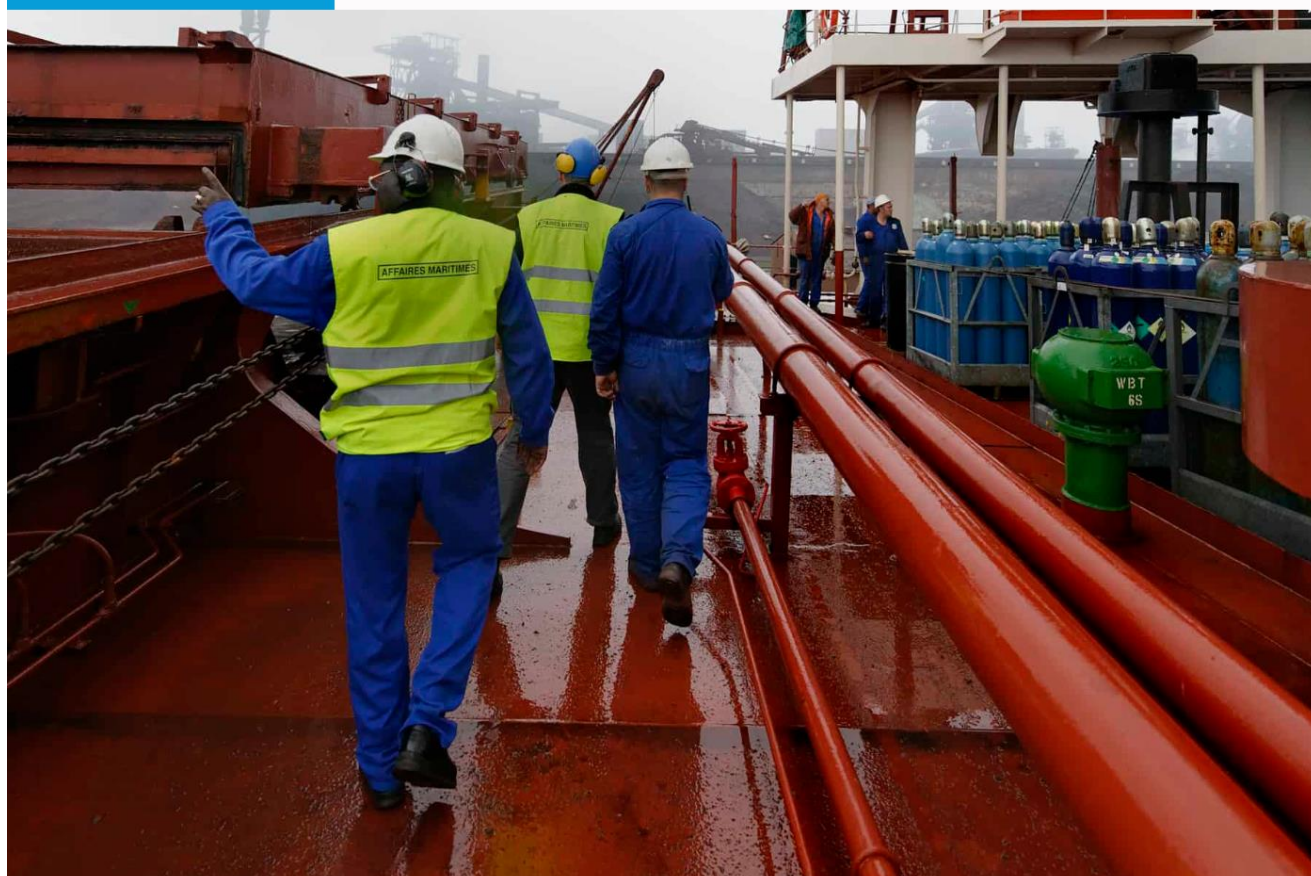
- I La sécurité maritime
- II L'économie maritime
- III L'enseignement maritime
- IV La planification et l'environnement maritime

L'inspection et le contrôle de la sécurité des navires sous pavillon français ou étranger

La Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) encadre la sécurité des navires utilisés à des fins professionnelles par le biais d'autorisations accordées pour la construction de navires et de contrôles à bord. Elle s'assure du respect de cette réglementation à laquelle est associée la délivrance de nombreux titres de sécurité pouvant être contrôlés à tout moment, tant par les autorités françaises qu'étrangères.

La DIRM NAMO est chargée de l'application de cette réglementation soit directement, soit via les centres de sécurité des navires répartis le long du littoral. Ces centres sont également chargés de vérifier le respect des réglementations internationales sur les navires battant pavillon étranger et faisant escale dans les ports français dans le cadre d'un accord international (accord appelé memorandum de Paris).

La DIRM NAMO veille également à la prévention des risques professionnels maritimes en partenariat avec les autres services de l'État en charge de ces questions.



L'État assure la prévention des accidents et des pollutions maritimes et contrôle les infractions

En application des conventions de l'organisation maritime internationale (OMI), la France doit assurer le respect des règles internationales de navigation et notamment du dispositif de séparation de trafic d'Ouessant (appelé également « rail ») marquant l'entrée de la Manche.

43 000 navires empruntent chaque année le dispositif de séparation de trafic d'Ouessant.

Les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) de Corsen et d'Étel de la DIRM NAMO ont en charge la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer, depuis le Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière espagnole, sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique à Brest, la surveillance de la navigation et de la circulation maritimes, la surveillance des pollutions maritimes, la diffusion des renseignements de sécurité maritime.

Le CROSS Corsen est plus particulièrement chargé de la police de la navigation dans le rail d'Ouessant et de la surveillance des pollutions maritimes en Manche Ouest et en Atlantique ainsi que des opérations d'assistance aux navigateurs en Manche Ouest.

Le CROSS Étel est plus particulièrement chargé de la coordination de la police des pêches et du contrôle et de la surveillance de l'environnement marin sur toutes les zones économiques exclusives de la France ainsi que de la coordination des opérations d'assistance aux navigateurs en Atlantique.



5 151

opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées par les CROSS Corsen et Étel

2 413

inspections à la pêche professionnelle sur la façade Manche Ouest/Atlantique
(1 133 inspections air/mer et 1 280 inspections au débarquement)

679

missions de surveillance et de contrôle de l'environnement pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest

L'État assure la sécurité des approches maritimes

La DIRM NAMO gère les phares en mer et les autres établissements de signalisation maritime tels que les bouées ou les espars dont l'objectif est d'aider les navigateurs notamment en signalant des dangers pour la navigation (hauts fonds, etc.).

Dans le cadre d'une pollution maritime, les subdivisions des phares et balises peuvent être sollicitées pour contribuer à la lutte contre la pollution dans la frange littorale à trois titres : mise à disposition de matériels de lutte (centres de stockage nationaux), conseils techniques, contribution à la mise en œuvre de moyens (barrages notamment). Il y a deux centres de stockage nationaux de matériels de lutte sur le territoire de la DIRM : les centres de stockage de Brest et de Saint-Nazaire.

La DIRM NAMO exerce par ailleurs la tutelle de plusieurs stations de pilotage maritime (Saint-Malo, Côtes-d'Armor, Roscoff, Brest/Concarneau/Odet, Lorient).

La DIRM NAMO instruit aussi les dossiers relevant du Tribunal maritime de Brest concernant les infractions relatives à la sécurité de la navigation, celle des personnes et des biens à bord des navires, la sécurité et la sûreté des navires, la prévention de la pollution, les documents de bord, le personnel et ses obligations ainsi que les conditions de travail, de santé et de sécurité.



2 199

aides à la navigation maritime en Bretagne

10

moyens nautiques principaux de l'Armement des phares et balises positionnés en Bretagne

II - L'économie maritime

L'État assure l'encadrement des filières de la pêche et des cultures marines

L'État assure une gestion pérenne de la ressource halieutique en réglementant les activités de pêche maritime, en fixant des quotas de pêche et des limites de capture, en limitant les types d'engins de pêche utilisés, en limitant les périodes ou les zones de pêche. Cette gestion permet aujourd'hui d'atteindre le rendement maximal durable (c'est-à-dire le niveau de pêche maximal permettant un renouvellement de la ressource) pour la plupart des espèces de poissons pêchées en Manche Ouest et en Atlantique. Cette gestion est assurée en partenariat avec les organisations professionnelles des pêches maritimes (Comités des pêches et Organisations de producteurs) qui se voient confier un certain nombre de responsabilités dans la loi. L'État en région en assure la tutelle.

La DIRM NAMO en région délivre les autorisations de construction de navires de pêche professionnelle, conformément aux dispositions de la réglementation communautaire. La bonne santé de la plupart des entreprises de pêche maritime permet depuis quelques années de relancer les projets de construction de navires neufs.

La DIRM NAMO en région assure également la tutelle des organisations professionnelles dans le domaine des cultures marines.

La Bretagne est la deuxième région productrice de moules et la deuxième région productrice d'huîtres (essentiellement en Bretagne Nord).



87 865

tonnes de produits de la mer commercialisées en criée pour 286 M€

Espèces emblématiques de la région :

baudroie (56 M€), langoustine (23 M€),

coquille Saint-Jacques (14 M€), Saint-Pierre (12 M€), sardine (11 M€)

9 500

concessions de cultures marines accordées
essentiellement pour la production d'huîtres et de moules

188

dossiers instruits par la Région Bretagne

Cofinancement de l'État de

1,42 M€

L'État accompagne la modernisation des secteurs emblématiques de la région

L'État en région instruit des dossiers d'aides européennes liés aux enjeux de la pêche et de la gestion durable de la ressource via un fonds européen d'aides spécialisé (le FEAMP). Par ailleurs, l'État en région travaille en partenariat avec la Région Bretagne pour l'attribution par la collectivité des aides FEAMP aux entreprises de pêches et de cultures marines dans le cadre de la contrepartie d'aide nationale nécessaire à l'intervention des fonds communautaires. Sur les 180 M€ allouées aux régions (mesures régionalisées) pour le FEAMP, 43,8 M€ sont destinés à la Bretagne (24 % des sommes allouées aux régions) auxquels s'ajoutent 3,5 M€ au titre des mesures techniques.

Encadrement des activités de pêches

La pêche constitue un secteur important de l'économie régionale, qui comprend toute la filière aval valorisant et distribuant les produits de la mer. La DIRM NAMO coordonne la police des pêches maritimes à l'échelle de la région et pour l'ensemble des administrations intervenant en mer et à terre via un plan de contrôle (DDTM, gendarmerie maritime, gendarmerie nationale, douanes-DGDDI, marine nationale, AFB). L'objectif du plan de contrôle est de s'assurer de manière efficace du respect de la réglementation européenne et de la réglementation nationale des pêches. Les infractions à la réglementation des pêches maritimes donnent lieu à des poursuites pénales ou à des sanctions administratives prononcées par la DIRM NAMO.

Plus de

225

contrôles réalisés en 2018 au dédouanement (documents d'accompagnement, certificats de capture...)

Près de

100

navires de pêche bretons fréquentent très régulièrement les eaux du Royaume-Uni

Brexit – secteur des pêches maritimes

La filière de la pêche et des produits de la mer serait particulièrement impactée par une sortie du Royaume-Uni sans accord. En effet, les navires de pêche européens, et notamment un nombre important de navires bretons, pêchent au large des côtes britanniques et débarquent des produits de la pêche dans des ports bretons à destination des entreprises de la filière aval. Une fermeture de l'accès aux eaux britanniques pour les navires de pêche européens entraînerait une réduction de l'activité, tant pour la pêche que pour l'aval, et un risque de report des navires n'ayant plus leurs accès traditionnels vers d'autres zones, pouvant déstabiliser les entreprises de pêche et d'autres pêcheries. L'objectif visé est qu'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni permette le maintien durable des conditions d'accès des navires européens et français aux ressources situées dans les eaux britanniques. Des travaux ont été engagés, comme pour l'ensemble des secteurs, tant à l'échelle européenne que nationale, pour la définition de mesures d'urgence éventuelles, en cas de Brexit sans accord. Par ailleurs, en cas d'échec de la ratification de l'accord de retrait qui institue une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni deviendra un pays-tiers et les produits issus de la pêche britannique exportés vers l'Europe devront respecter tout un ensemble de règles applicables pour des produits en provenance d'un pays hors Union européenne.

Pour plus d'informations :

<https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>

Pensez à adresser vos questions aux ministères en charge :

brexit.entreprises@finances.gouv.fr

brexit@douane.finances.gouv.fr

brexit@agriculture.gouv.fr

III - L'enseignement maritime

700

élèves inscrits chaque année en formation initiale dans les 4 lycées professionnels maritimes

300 000

heures de formation continue maritime dispensées annuellement en Bretagne

Un suivi des marins tout au long de la vie professionnelle

La DIRM NAMO assure la formation des fonctions d'exécution ou d'encadrement des marins embarqués au commerce maritime, à la pêche, à la plaisance professionnelle ou aux cultures marines d'une part via les quatre lycées professionnels maritimes (LPM) de la région situés à Saint-Malo, à Paimpol, au Guilvinec et à Etel, qui dispensent la formation initiale du CAP au BAC professionnels et BTS maritimes, d'autre part via les 16 centres de formation professionnelle autres, spécialisés dans la formation continue.

La DIRM NAMO en lien avec la Région Bretagne au travers du Centre Européen de Formation Continue Maritime (CEFCM) assure la coordination des centres de formation de manière à ce que la formation continue soit coordonnée et corresponde aux besoins des entreprises maritimes.

Les formations aux autres métiers de la mer, dans le domaine de la construction de navires par exemple, sont assurées par les lycées professionnels du réseau de l'éducation nationale.

Enfin, la formation supérieure des gens de mer est dispensée notamment par le centre de Saint-Malo de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM).



IV - La planification et l'environnement maritime

La directive cadre pour le milieu marin

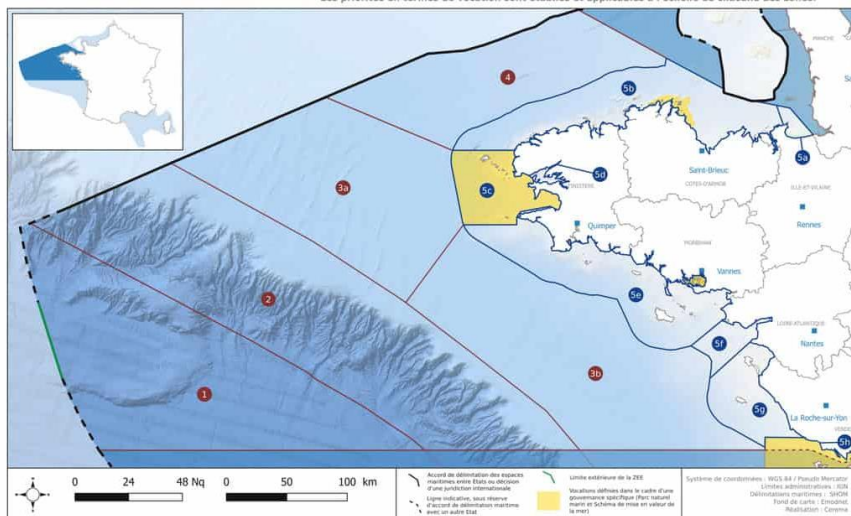
La France doit mettre en œuvre la directive cadre stratégie pour le milieu marin de 2008 qui vise l'atteinte du bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2022, ainsi que la directive cadre planification du milieu marin de 2014 qui vise à coordonner les différentes activités maritimes au travers d'une stratégie. Ces deux directives ont été transposées en France via la stratégie nationale de la mer et des littoraux, qui est elle-même déclinée par façades maritimes au travers d'un document stratégique de façade (DSF). La façade Nord Atlantique Manche Ouest regroupe la Bretagne et le Pays de la Loire. Le projet de document stratégique devrait être publié par arrêté interpréfectoral en 2019. Ce document comprend un volet socio-économique. Il identifie également les zones susceptibles d'accueillir de l'éolien en mer (posant ou flottant) et définit également les orientations stratégiques relatives à l'extraction des granulats marins sur la façade.

Ce document comprend aussi un volet environnemental qui identifie une soixantaine de mesures de gestion des activités maritimes destinées à améliorer l'environnement marin.

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacune des zones.



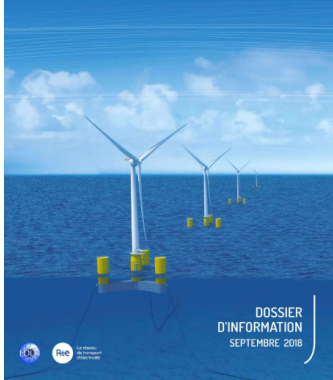
La surveillance de l'environnement marin

L'État a mis en œuvre depuis 2015 un plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin dont l'objectif est de s'assurer du respect de la réglementation en matière d'environnement maritime, qu'il s'agisse d'activités exercées dans les aires marines protégées ou en dehors des aires marines protégées (interdiction de pollution du milieu marin).
Ce plan associe toutes les administrations intervenant en mer et à terre et il est animé à l'échelon départemental par les DOTM.

76

aires marines protégées surveillées en Bretagne et
Pays de la Loire

LES ÉOLIENNES FLOTTANTES
DE GROIX & BELLE-ÎLE
ET LEUR RACCORDEMENT



DOSSIER
D'INFORMATION
SEPTEMBRE 2018

D'une puissance de 24 MW,
soit 4 éoliennes de 6 MW,
le projet expérimental sur l'éolien
flottant en Bretagne sud permettrait
d'alimenter l'équivalent de 20 000 foyers
à l'horizon 2022

Déploiement des énergies marines renouvelables

En juin 2018, lors d'un déplacement en Bretagne, le Président de la République annonçait un accord sur les tarifs de rachat de l'électricité pour les six premiers projets de parcs éoliens en mer, avec une économie substantielle pour le budget de l'État. Sur cette nouvelle base, le préfet des Côtes d'Armor a approuvé par arrêté la convention d'utilisation du domaine public maritime pour le projet éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc. Le comité de gestion et de suivi du projet associe les représentants des services de l'État, du gouvernement de Jersey, des collectivités, des sites Natura 2000 et des associations professionnelles. Il a été réuni deux fois et a examiné, avec l'appui d'experts scientifiques, les protocoles de suivi proposés par Ailes Marine et RTE, ainsi que la mise en œuvre des mesures prescrites dans les autorisations. L'instance de concertation et de suivi, rassemblant les membres de ce comité, les associations locales et une représentation élargie des collectivités locales, a été réunie en novembre par le préfet des Côtes d'Armor et le préfet maritime pour un point d'avancement du projet.

Le projet de ferme éolienne flottante pilote au large de Groix et Belle-Île est destiné à évaluer les performances et les impacts de cette technologie. Il a connu à l'été 2018 une étape importante de concertation à travers une enquête publique. Tenant compte de l'expression du public et des acteurs concernés, la commission d'enquête a donné un avis favorable, assorti de recommandations, sur les 5 demandes d'autorisations relatives au projet. L'instance de concertation et de suivi a été réunie en fin d'année par le préfet du Morbihan et le préfet maritime pour partager l'avancement du projet.

Après l'abandon du projet initial ayant conduit à l'immersion en 2016 puis au retrait en 2017 de deux hydroliennes sur le site d'essai de Paimpol-Bréhat, un nouveau projet concernant une hydrolienne de technologie différente a vu le jour. Après la décision rendue par l'autorité environnementale en novembre, ce projet conduira à l'immersion en 2019 d'une nouvelle hydrolienne pour une expérimentation d'environ un an.

En savoir plus :

DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-emr-r626.html>

Préfecture du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-developpement-durable/Energies-renouvelables-et-economies-d-energie/Projet-d-eoliennes-flottantes-au-large-de-Groix-Belle-Île>

Préfecture des Côtes d'Armor :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Energie/Eolien-en-mer>

DIRM NAMO :

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-emr-r92.html>

Gestion de l'interface entre la terre et la mer

Les services de l'État ont poursuivi en 2018 leur investissement en tant que « catalyseur » des différents acteurs dans la prise en compte du lien terre-mer à toutes les échelles. Ainsi, en matière de planification maritime, les travaux d'élaboration du volet stratégique du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique Manche Ouest se sont poursuivis sous le pilotage du NAMO pour pouvoir le soumettre à consultation au second trimestre 2019 et l'adopter par les préfets coordonnateurs de la façade maritime fin septembre 2019. Des liens ont été établis avec le Service régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Bretagne et la stratégie régionale mer et littoral (volet mer du SRADDET). Dans le cadre des relations avec les collectivités, plusieurs actions ont été menées. Un guide régional a ainsi été élaboré par la DREAL et les DOTM sur la servitude de passage des piétons sur le littoral en Bretagne, car le sentier littoral reste un endroit de liberté très convoité et un lieu d'enjeux forts à préserver. Ces services ont aussi été mobilisés par la préparation d'un appel à manifestation d'intérêt sur le thème « le trait de côte et l'adaptation au changement climatique » à lancer en 2019 auprès des EPCI et communes littorales de Bretagne. Ils ont aussi travaillé à l'actualisation des fascicules régionaux du littoral, afin d'une part de sécuriser juridiquement les décisions prises par l'État et d'autre part de pouvoir informer les collectivités de l'état du droit sur le sujet.

En savoir plus :

DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/mer-et-littoral-r6.html>

1 845 km

de sentier littoral ouverts à la circulation des piétons sur le
domaine public et privé en Bretagne



Chapitre 5 – Développement durable et environnemental

I – L'action de l'État au service de la préservation de la ressource eau



I L'action de l'État au service de la préservation de la ressource en eau

II Energie

III Environnement, biodiversité et paysages

8 territoires bretons s'engagent dans la deuxième phase du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV)

Après la validation de la deuxième phase du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV), les 8 territoires concernés se sont engagés jusqu'en 2021 en signant chacun un contrat de territoire avec l'ensemble des partenaires financiers et techniques. Ce contrat définit les objectifs que se donne le territoire en termes de qualité de l'eau, validés par l'ensemble des partenaires. Il décrit également les actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

En effet, le PLAV comprend d'une part un volet curatif (aide au ramassage des algues échouées), d'autre part un volet connaissances, mais a pour principal objectif de réduire le phénomène de prolifération à travers un volet préventif, coordonné par les services de l'État et porté par les territoires concernés.

Les principales actions visent :

- une couverture maximale des sols (en allant au-delà des obligations réglementaires) : implantation de semis d'herbe sous couvert de maïs, accroissement de la durée d'implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et accroissement de la part de l'herbe dans les systèmes fourragers ;
- la facilitation de l'évolution des exploitations vers des systèmes à moindre risque de fuites d'azote ;
- l'amélioration des conditions de gestion des pâturages et donc la solidité des systèmes de production à l'herbe, favorables à la maîtrise des fuites en nitrates, à travers des actions sur le foncier ;
- la réalisation d'aménagements (talus boisés par exemple) jouant un rôle important dans la maîtrise de ces flux ;
- la valorisation de l'azote organique au détriment de l'azote minéral, pour faire baisser la pression totale azotée.

Un site Internet a été créé par les services de l'État pour assurer une meilleure information du public : <https://www.algues-vertes.com>

Plan de Lutte contre la Prolifération des Algues Vertes :

8

contrats de territoires signés



Conforter les actions sur la qualité de l'eau

L'Agence régionale de la santé (ARS) a poursuivi l'information de la population via l'actualisation des données sur la qualité des eaux distribuées et des eaux de baignades. Elle a également contribué à l'amélioration des connaissances qualitatives des milieux, le suivi de la qualité des eaux brutes des bassins versants en contentieux nitrates, la surveillance des cyanobactéries dans les eaux douces, la surveillance des zones de pêches à pied de loisir, ou le soutien à une surveillance atmosphérique locale dans un contexte de prolifération d'algues vertes.

En lien avec l'objectif 6 du plan régional Santé Environnement « Agir pour une meilleure qualité de l'Eau (eau d'alimentation de la ressource au robinet, eau de loisirs), l'ARS participe, ou accompagne financièrement, à la mise en œuvre d'études de portée régionale (ANAFORE du BRGM dont l'objectif est d'identifier des nappes productives), ainsi que d'actions territoriales comme celle portée sur Belle-Île pour maîtriser les évolutions quantitatives et qualitatives des ressources en eau, ou encore celle portée par Cœur Emeraude « Ici commence l'estuaire de la Rance : conscientisation de la population urbaine littorale et des usagers de l'estran aux risques sanitaires et pratiques de leurs pratiques », pour prévenir les risques liés aux usages de l'estran (baignade, pêche à pied) en incitant le grand public à se questionner sur ses gestes du quotidien, en ville comme en bord de mer.

Poursuite de la structuration de la compétence GeMAPI sur les territoires

Les EPCI-FP (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) auxquels la loi a attribué au 1er janvier 2018 la compétence GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ont poursuivi en 2018 leurs démarches en vue de structurer leur organisation. Les services de l'État les ont accompagnés au travers des instances et outils déployés antérieurement et voués à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques ainsi que la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine (ex : les PAPI, soit les programmes d'actions de prévention des inondations).

Lannion Trégor Communauté et deux collectivités du Finistère Sud, la Communauté de communes du pays bigouden sud et la Communauté de communes du pays fouesnantais, constituent des exemples de collectivités pour lesquelles une association étroite et entretenue des services déconcentrés de l'État est apportée à la définition des futurs systèmes d'endiguement. Une cartographie des missions composant la compétence GeMAPI par territoire est par ailleurs prévue courant 2019 à l'échelle régionale.

GeMAPI : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/gemapi-r1175.html>

Amélioration de la qualité de l'eau : de bons résultats et des efforts à poursuivre

PARTIE 1

PARTIE 2

100%

des surfaces agricoles bretonnes toujours classées en « zone vulnérable » sur le paramètre nitrates selon les seuils prévus par la « Directive Nitrates » européenne

L'élaboration du 6^e programme d'actions régional sur les nitrates (PAR 6) a donné lieu à une année de travaux de révision associant toutes les parties prenantes. Cette révision a aussi fait l'objet d'une concertation préalable ouverte à tous les citoyens en Bretagne. Après une consultation publique finale sur une version consolidée du projet, le PAR 6 est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2018, pour la période 2018-2022. Le PAR 6 se veut équilibré, durable et adapté aux enjeux régionaux. Il intègre le bilan du PAR 5, les résultats d'études scientifiques et techniques, l'expérience des services de l'État intervenant en contrôle dans les exploitations agricoles, les échanges avec les associations de protection de l'environnement et les difficultés d'application exposées par les représentants de la profession agricole. Il s'est agi de trouver des mesures efficaces et contrôlables, sans générer de démarches administratives excessives.

Dans la continuité du plan précédent, il en confirme la majorité des dispositions, en apportant toutefois quelques changements pour tenir compte des améliorations déjà obtenues pour la qualité de l'eau, maintenir ces résultats positifs dans la durée, prendre en compte les risques émergents et également pour poursuivre l'ambition de sortir tout ou partie de la Bretagne du classement « zone vulnérable », basé sur la concentration en nitrates des masses d'eau et sur le risque d'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau.

Le PAR est le volet réglementaire de la lutte contre la pollution par les nitrates, mais cet enjeu est aussi traité via d'autres dispositifs complémentaires, comme les mesures contractuelles intégrées au 2^e Plan algues vertes, présentant un budget global de 60 M€ pour la période 2017-2021, pour accompagner les transitions agricoles en conjuguant viabilité des exploitations et performance environnementale ou les mesures agro-environnementales.

En savoir plus :

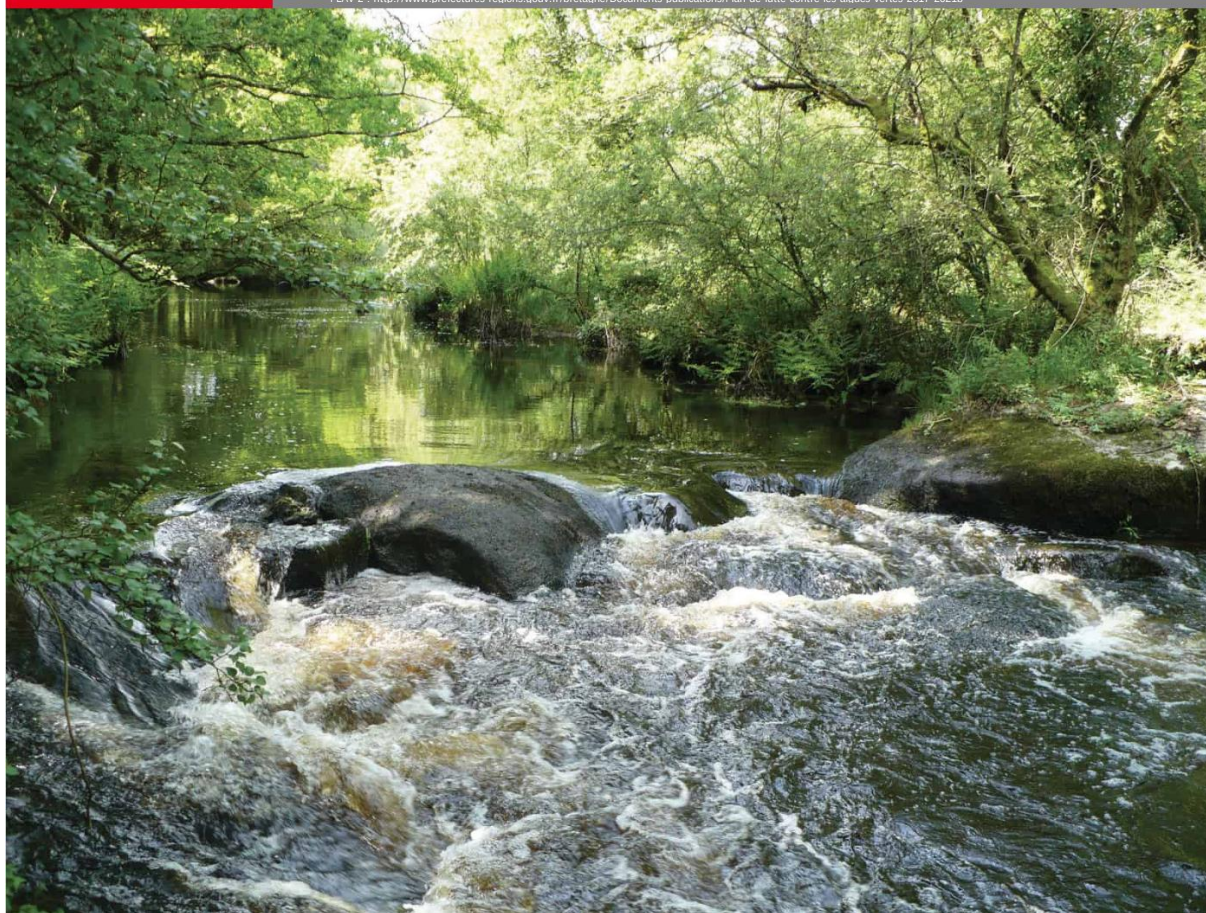
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr>

ou <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Grands-dossiers/Contre-la-proliferation-des-algues-vertes-une-action-publique-et-collective-inscrite-dans-la-duree>

DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/sixieme-programme-d-actions-regionales-directive-r1303.html>

DRAAF : <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Environnement-et-climat>

PLAV 2 : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Documents-publications/Plan-de-lutte-contre-les-algues-vertes-2017-2021b>



II - Energie

La transition énergétique, une réalité sur les territoires bretons

Les territoires ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela passe par la définition d'objectifs régionaux partagés en matière de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et d'évolution du mix énergétique. Différents scénarios ont ainsi été présentés et travaillés en 2018 avec les membres de la Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE) pour dessiner la trajectoire énergétique et climatique de la Bretagne.

En 2018, la concertation avec les acteurs concernés a également permis d'aboutir sur l'élaboration du Schéma régional biomasse, Copiloté par l'État et la Région Bretagne, il vise à développer les filières de production et de valorisation de la biomasse à usage énergétique, en respectant la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment agricoles et forestiers. Le schéma sera présenté à la consultation du public à l'été 2019.

La concertation était aussi à l'honneur lors d'un colloque intitulé « Élus et citoyens mobilisés : faire équipe pour une transition réussie » à l'attention des EPCI de plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation d'établir un Plan climat air énergie territorial (PCAET) ou dans le cadre de l'avancement des projets concernant les énergies marines renouvelables. En 2018, la Bretagne a compté également le 1000e MW d'éolien terrestre installé et poursuivi la mise en œuvre de la feuille de route régionale pour déployer cette énergie.

En parallèle, des efforts importants sont consacrés à la rénovation énergétique des logements, à travers les aides financières locales et nationales de l'État, dont l'éco-prêt à taux zéro, le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou le chèque énergie, mais aussi l'animation engagée avec les territoires via le réseau public Rénov'Habitat Bretagne. En Bretagne, le programme « Habiter Mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) a permis en 2018 d'améliorer la performance énergétique de près de 4 277 logements en Bretagne et 75 % de la surface des EPCI est couverte par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou un Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire, ce qui permet de mobiliser et mutualiser les aides publiques pour la rénovation des logements.

En savoir plus :

Rénov'Habitat Bretagne (PLRH) : <http://renov-habitat.bzh/>

Chèque énergie : <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Accompagnement des particuliers dans la réalisation de travaux dans leur logement :

65%

de la population bretonne est couverte par le réseau des plateformes de rénovation énergétique locales

III - Environnement, biodiversité et paysages

La DIR Ouest expérimente la collecte de mégots de cigarette

Deux cendriers adaptés à la récupération des mégots ont été installés sur l'aire de repos de Cormoran sur la RN12, entre Rennes et Saint-Brieuc.

On ne peut ignorer que les mégots de cigarettes polluent le milieu environnemental et visuel et mettent douze ans à se dégrader, sachant que 2/3 des mégots sont jetés au sol. Les personnels de la DIR Ouest qui entretiennent l'aire ramassaient 564 000 mégots jetés au sol par an (soit 1 545 mégots par jour) avant l'installation du dispositif.

Un début prometteur : après 6 mois d'expérimentation, les personnels ont constaté une nette amélioration et 12 400 mégots de cigarettes ont été collectés.

L'entreprise bretonne MeGO !, qui accompagne la DIR Ouest dans sa démarche, récupère les mégots suivant une technique qui lui est propre et les recycle en mobilier urbain.

564 000

mégots/an jetés au sol avant l'installation du dispositif

12 400

mégots collectés en 6 mois



LE SAVIEZ-VOUS ?
LA DIR OUEST
AGIT EN
FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE !



ROUTES PROPRES, RELEVONS LE DÉFI TOUS ENSEMBLE !

**LE RECYCLAGE
DES MÉGOTS,
ÇA FAIT UN TABAC !
VISEZ LE CENDRIER !**

+ propre
+ écologique
- de nuisances

Je mets 12 ans
avant d'être
dégrader !

Diffusion de la connaissance sur l'état de l'environnement et sur la consommation foncière

Fin 2018, l'Observatoire de l'environnement en Bretagne a publié une nouvelle édition de ses « Cartes et chiffres-clés » qui dressent un panorama complet de l'environnement en Bretagne. Cette 4e édition permet de mesurer la trajectoire de la région en la matière, car depuis sa création en 2007 par l'État et la Région Bretagne, l'Observatoire fait le point, tous les 3 ans, sur l'environnement, en sus des bilans sur l'énergie, les déchets, la biodiversité et l'eau qu'il livre régulièrement.

Ainsi l'érosion dramatique de la biodiversité s'observe à l'échelle de la Bretagne, où 333 espèces sont menacées (soit 21 % des espèces évaluées). De la même manière, le changement climatique devient de plus en plus perceptible dans la région. La température s'est élevée en moyenne de + 0,2°C à + 0,3°C par décennie entre 1959 et 2009, quand le niveau de la mer au port de Brest a augmenté de 25 cm depuis 1900. Ces relevés, évocateurs, sont quelques-uns des constats recensés dans ce socle de connaissances accessible au grand public, auquel il propose des clefs de lecture permettant de mieux apprécier et comprendre les sujets évoqués, à l'aide de données et d'infographies.

En matière d'observation et d'information, une étape importante a également été franchie en 2018 avec la réalisation du premier visualiseur dédié au foncier dans le cadre du dispositif régional d'observation du foncier, copiloté par l'État et la Région Bretagne. Avec une surface consommée équivalente à neuf terrains de football par jour (soit environ 2 400 ha par an), l'artificialisation des sols en Bretagne constitue un sujet environnemental majeur alors que l'objectif à terme est un solde d'artificialisation nul. Cet outil de visualisation des données régionales permet à tous les partenaires concernés de partager une perception objective de la situation et de son évolution, et d'améliorer leurs politiques d'aménagement.

En savoir plus :

l'Observatoire de l'environnement en Bretagne :

www.bretagne-environnement.org/carteschiffrescles2018

la DREAL Bretagne sur le visualiseur foncier :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/un-visualiseur-dedie-au-foncier-en-bretagne-a3820.html>

« Cartes et chiffres-clés
de l'environnement en
Bretagne »

8 000

exemplaires diffusés gratuitement
(mairies, bibliothèques, collèges, lycées et
enseignement supérieur)



Faire connaître et partager les objectifs de développement durable



La Semaine Européenne du Développement Durable 2018 a été un temps fort en Bretagne pour échanger autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU et que la France s'est engagée à respecter d'ici 2030 pour relever les défis liés à la préservation des ressources naturelles, au changement climatique, à la solidarité territoriale et intergénérationnelle.

À cette occasion, la DREAL a organisé, en partenariat avec l'académie de Rennes, un événement grand public aux Champs Libres à Rennes, qui a réuni plus de 350 participants : collectivités territoriales, associations, entreprises, mais également public scolaire et grand public.

Un table ronde a ouvert la journée sur le thème « La mer, un territoire d'avenir », rappelant la fragilité de ce réservoir du vivant mais aussi ses ressources multiples. L'après-midi, des ateliers thématiques ont permis de présenter des expériences innovantes et inspirantes, illustrant la mise en œuvre du développement durable sur les territoires bretons en matière de biodiversité, de qualité de l'air, de mobilité ou d'économie circulaire. Les Trophées bretons du Développement Durable ont ensuite été remis. Coorganisés par la DREAL, la Région Bretagne et l'ADEME, ils valorisent des actions locales exemplaires visant à diffuser les pratiques durables. La clôture de ce rendez-vous autour des objectifs de développement durable a été assurée par son parrain, l'écologue Gilles Boeuf, intervenant à l'Espace des Sciences, lors d'une conférence intitulée « Environnement : nos causes d'intranquillité ».

En savoir plus :

site Internet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-semaine-europeenne-du-developpement-durable-a3636.html>

site Internet des Trophées bretons du développement durable :

<http://www.tropheesdd.bzh/laureats-12e-edition/>

Biodiversité et paysages : préserver et valoriser le patrimoine breton

Copilotée par l'État et la Région Bretagne, la Conférence bretonne de la biodiversité, installée début 2018, est un lieu d'information, d'échange et de consultation sur la biodiversité singulière et riche de la Bretagne. Ses réunions ont permis de faire état du travail de préfiguration sur la future agence bretonne de la biodiversité. La concertation a connu un temps fort en décembre, avec près de 160 participants : collectivités, associations, scientifiques, etc. pour définir les missions de cette nouvelle agence, qui sera un outil opérationnel, créé pour et avec les territoires et les acteurs bretons, au service de la préservation et de la restauration de la biodiversité en Bretagne.

Les services de l'État, avec leurs partenaires, continuent par ailleurs à apporter un appui aux initiatives locales, telles que les atlas de la biodiversité communale / intercommunale, les projets de trames verte et bleue (guides méthodologiques, outils d'aide à la décision et à la sensibilisation des citoyens, animation de retours d'expérience), tout en continuant d'investir le développement de la connaissance : constitution de bases de données naturalistes, définition d'indicateurs régionaux, réalisation d'une cartographie régionale des grands types de végétation.

Les échanges entre l'État et les acteurs des territoires portent aussi sur la valorisation de certains paysages d'exception : baie du Mont Saint-Michel, caps d'Erquy-Fréhel, lac de Guerlédan, site d'Erdeven-Plouharnel, cap Sizun entre autres. En décembre, le syndicat mixte du site « Dunes sauvage de Gâvres à Quiberon » a obtenu le label « Grand site de France » décerné par le ministre de la transition écologique et solidaire, qui a souligné l'ampleur et la grande qualité du travail accompli depuis deux décennies pour mettre en œuvre un projet ambitieux de préservation des paysages littoraux et de gestion du public.

Pour valoriser la diversité et la qualité des paysages bretons, ainsi que la richesse des initiatives des territoires et des professionnels en Bretagne, le thème de la journée régionale organisée en 2018 portait sur « Paysages en action, les territoires en parlent ». Elle a réuni une centaine d'acteurs : collectivités, services de l'État, associations, professionnels, universitaires et étudiants.

En savoir plus :

DREAL :

Biodiversité :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r93.html>

Paysages :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/paysages-r98.html>



Chapitre 6 – Culture, jeunesse et cohésion sociale

I - Culture



- I Culture
- II Jeunesse
- III Cohésion sociale

L'action territoriale

La stratégie de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) consiste à promouvoir la culture dans des territoires et vers les populations les plus fragiles, en concentrant ses actions afin de réduire les inégalités territoriales et sociales.

La Drac met en place des dispositifs répondant au plus près aux spécificités locales (scènes de territoires, lieux d'art de territoires, projets culturels de territoires, résidences de territoires).

Les résidences de territoire, subventionnées pour 102 000 €, sont un outil efficace utilisé depuis longtemps, qui permet une présence artistique dans des territoires dits prioritaires en répondant aux spécificités locales.

Un exemple illustrant l'action territoriale, les bibliothèques et le réseau de lecture publique : en 2018, le secteur des bibliothèques regroupe 94 nouvelles opérations et 18 en cours (une commune peut être financée sur plusieurs opérations) pour un montant total de 3 676 441 € dont 267 061 € au titre de l'aide à l'extension des horaires d'ouverture.

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Livre et Lecture en Bretagne », structure régionale pour le livre, est financé à parité par l'État (Drac) et la Région Bretagne. Il est un outil indispensable au développement entre les différents acteurs de la chaîne du livre et a reçu 257 000 € en 2018.

Châteaugiron-Ossé : inauguration de la médiathèque l'Odyssée : le 14 avril 2018 était inaugurée l'Odyssée, troisième médiathèque de la commune nouvelle Châteaugiron-Ossé en Ille-et-Vilaine.

La construction de la médiathèque, dont le montant total est de 860 000 € HT, a été subventionnée par l'État, via la Drac (203 130 €), le Département d'Ille-et-Vilaine et le Pays de Châteaugiron Communauté.

Intégrée au pôle enfance, jeunesse et culture, la médiathèque fait partie d'un réseau intercommunal de lecture publique et a pour projet d'étendre ses horaires d'ouverture.

Résidences de territoire :

102 000€

de subventions

Bibliothèques :

94

nouvelles opérations

3 676 441 € dont 267 061 € au titre de l'aide à l'extension des horaires d'ouverture



L'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle (EAC), priorité réaffirmée du ministre de la culture, participe à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle fait l'objet, en Bretagne, d'un pilotage partagé par l'Etat (Recteur et Drac) et les collectivités territoriales.

Le budget global EAC pour 2018 représente 1 950 700 €.

La Drac a soutenu 158 structures culturelles, dont 85 services éducatifs pour leur programmation sur l'année scolaire 2018/2019, 190 projets sont portés par des structures culturelles sur des territoires et auprès de publics prioritaires (éducation nationale et enseignement agricole).

L'EAC, ce sont également 15 enseignements de spécialité dans les lycées et 93 607 élèves ont bénéficié des dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ».

Le pôle national du cirque, le Carré Magique à Lannion, a reçu 12 000 € pour 3 actions dans le cadre du fond de soutien EAC, dont 5 000 € pour « Parlez vous l'acrobatie mélange de culture autour d'un même langage » avec la compagnie Kaos Kaamos au collège public « Aux quatre vents » à Lanmeur (du 10 septembre au 5 octobre 2018).

Préfiguration de l'expérimentation « villes 100 % EAC » en septembre 2018 : dix villes de France sont accompagnées par les deux ministères (culture et éducation nationale) dans l'expérimentation d'une politique qui garantira 2 heures de pratique artistique hebdomadaire à tous les enfants d'ici 2020. En Bretagne, Guingamp, Quimper et Saint-Brieuc seront villes laboratoires de cette expérimentation prévue au cours de l'année 2019.



Budget global de l'EAC :

1 950 700 €

dont :

- enseignement artistique :
195 300 €

- aide aux services éducatifs
de structures culturelles et dispositifs divers :
905 550 €

- fonds de soutien aux projets sur des territoires
et auprès de publics prioritaires :
573 170 €

- projets au bénéfice des jeunes pendant les vacances scolaires :
88 750 €

Soutien à la création et à la diffusion

La Drac soutient les grandes institutions de création et de diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques, les scènes de musiques actuelles, les artistes ainsi que les manifestations et festivals.

L'Opéra de Rennes a vu en 2018 le début d'une collaboration avec Angers Nantes Opéra, dirigé par Alain Surrans, ex-directeur de l'Opéra de Rennes. Matthieu Rietzler, le nouveau directeur depuis septembre 2018 développe ce partenariat de co-production. La Drac soutient également les structures culturelles en matière d'investissement. Pour exemple, le projet « Sew » à la Manufacture de Morlaix a reçu 1 M€ d'aide de l'Etat pour l'ensemble du projet (dossier Contrat Plan Etat Région CPER). En 2018, la subvention versée était de 199 303 €. L'association SEW porte un projet de création d'un équipement culturel pluridisciplinaire à la croisée du spectacle vivant, de la musique et du cinéma. Elle regroupe 3 associations : le cinéma La Salamandre, le Théâtre de l'Entresort, l'association Wart. Il s'agit d'un projet d'équipement culturel interdisciplinaire dans les locaux de l'ancienne manufacture des tabacs de Morlaix classée monument historique.

Musique : 3 792 400 € (hors investissement), dont 1 103 000 € pour l'Orchestre Symphonique de Bretagne (OSB), 813 000 € pour les scènes de musiques actuelles (SMAC) et 340 000 € pour les Transmusicales de Rennes.

Théâtre, arts de la rue, arts du cirque : 7 269 321 € (hors investissement), dont 1 118 000 € au centre dramatique national (CDN) théâtre de Lorient, 3 345 500 € au Théâtre National de Bretagne (TNB) et 326 500 € pour le Fourneau centre national des arts de la rue à Brest.

Danse : 2 193 700 € (hors investissement), dont 934 000 € pour la Scène nationale du Quartz à Brest et 510 000 € pour le Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne (CCNRB).
- le Triangle : 70 000 € aide à la scène conventionnée danse ;

Arts Plastiques : 1 240 768 € (hors investissement), dont 820 000 € pour le fonctionnement du fonds régional d'art contemporain (FRAC) et 83 000 € chacun pour le centre d'art la Créée à Rennes et Passerelle à Brest.

Hors investissement :

Musique :
3 792 400 €

Théâtre, arts de la rue, arts du cirque :
7 269 321 €

Danse :
2 193 700 €

Les Arts Plastiques :
1 240 768 €



Les monuments Historiques

Le patrimoine breton est riche mais économiquement fragile (préservation des emplois et des savoirs-faire). Les interventions à fort « effet de levier » des crédits de l'État participent au soutien de cette activité économique sur le patrimoine, qu'il soit monumental, archéologique, muséal et archivistique.

Environ 160 opérations d'entretien (1,4 M€) et plus de 160 chantiers de restauration (12 M€, dont 1,3 M€ au titre du fonds incitatif pour les communes à faibles revenus) ont été réalisés en 2018 sur les immeubles et objets protégés au titre des monuments historiques.

A titre d'exemple d'une intervention importante, on peut citer la collégiale Sainte Marie-Madeleine de Champeaux (Ille-et-Vilaine) inaugurée le 7 avril 2018, en présence du préfet de région.

Durant 3 ans, l'édifice a été fermé au public pour restauration intérieure dans sa globalité. Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 12 décembre 1910, la collégiale datant de la Renaissance est conservée avec ses vitraux et son mobilier d'origine. C'est au XVIII^e siècle que sont construits le clocher et le maître-autel. L'ensemble de la collégiale a été restauré ces dernières années sous le contrôle scientifique et technique, et avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'État (Drac), qui a également octroyé des subventions à la commune.

La participation de l'État s'élève à 0,75 M€ pour un montant total des travaux de 1,63 M€, soit 46 %. Les subventions en 2018 étaient de 139 408 € pour la restauration et de 10 000 € pour la mise en lumière.



160

opérations d'entretien :

1,4 M€

plus de

160

chantiers de restauration :

12 M€

Archéologie / Musées / Archives

Dans le secteur de l'archéologie, deux actions importantes dans le domaine de l'archéologie ont été programmées en 2018 :

- Rennes, les fouilles des Portes Mordelaises ont bénéficié de 20 000 € :
- Le Quiou, les fouilles de la villa gallo-romaine de la gare ont été subventionnées à hauteur de 18 720 €.

Autre fait marquant en 2018, l'inauguration du centre d'interprétation archéologique virtuel « Vorgium » le 13 juillet 2018 après un peu plus d'un an de travaux. Ce centre d'interprétation du patrimoine archéologique (CIPA) à Carhaix a bénéficié de 219 239 € de subventions en 2018.

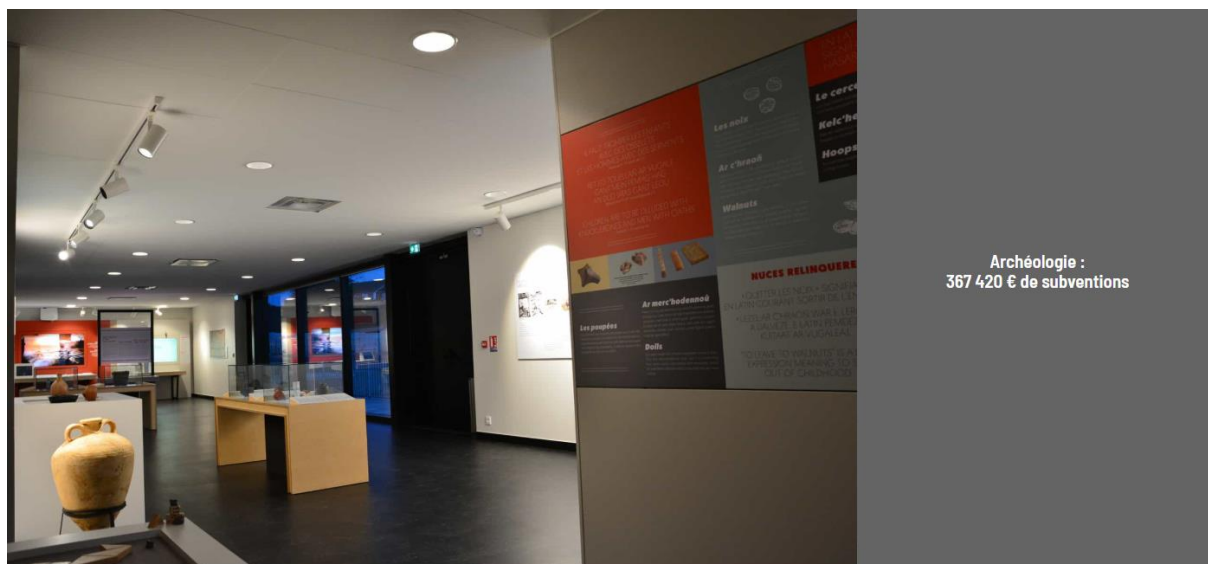
Dans le secteur des musées, 2 grands chantiers ont été soutenus : les études pour la création du musée d'histoire maritime de Saint-Malo et le réaménagement du musée de Morlaix dans l'ancien couvent des Jacobins.

L'opération « le musée recopié », initiée par l'association rennaise « l'Ecole parallèle imaginaire » en 2018, a consisté en un tour de Bretagne créatif qui a concerné les publics des musées des Beaux-Arts de Quimper, Brest, Pont-Aven, Vannes et Rennes. Dans chacun de ces musées, à « tour de rôle », 100 personnes devenues pour l'occasion « copistes », ont dessiné dans les salles pendant un week-end, à partir des œuvres des collections permanentes.

L'exposition « Rennes, les vies d'une ville » au musée de Bretagne a bénéficié de 40 000 € de subventions en 2018. Elle présente les grandes transformations de la ville en s'appuyant sur les fouilles archéologiques conduites dans le cadre des grandes opérations d'urbanisme de ces dernières années. Labellisée « Exposition d'intérêt national » en 2018 par le ministère de la culture, elle réunit les travaux issus de multiples disciplines : archéologie, histoire, archives, sociologie, géographie, histoire de l'art (co-commissariat scientifique : musée de Bretagne, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et service régional de l'archéologie de la Drac de Bretagne).

Dans le secteur des archives, 240 000 € d'investissement ont été versés pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment des archives municipales de Vitré. Le centre des archives regroupant celles de Vitré-Communauté, de la Ville et du Centre d'action sociale a été inauguré le 19 octobre 2018. Le nouveau bâtiment a une capacité de stockage de 6 km linéaires d'archives et dispose de deux salles de tri.

<https://www.vitrecommunaute.org/les-archives/>



Archéologie :
367 420 € de subventions

Musées bretons :
510 400 € d'aides en investissement
129 300 € consacrés à l'inventaire
192 700 € pour les expositions



RENNES, LES VIES D'UNE VILLE

EXPOSITION
20 OCT. 18
25 AOÛT 19

II - Jeunesse

2 123

volontaires en Service civique

Volontaires en Service civique en Bretagne

2 123 volontaires en Service civique en Bretagne (au 31 décembre 2018) effectuaient leur service civique en Bretagne, soit 11% d'augmentation par rapport à décembre 2017.
Le nombre d'entrées dans le dispositif est passé de 1 430 en 2015 à 3 078 en 2018 (x 2,15), confirmant l'engouement des jeunes pour le service civique, notamment au sein du monde associatif (69% des accueils).
Volontaires pour une action collective dans des domaines aussi variés que la solidarité, le sport, l'éducation, la culture ou encore les loisirs, ces jeunes sont accueillis au sein d'associations, de collectivités ou encore dans les services de l'État, pour une durée moyenne de huit mois.

Le sport

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) accompagne les sportifs de haut-niveau et en devenir dans la réussite de leur double projet, à la fois sportif et scolaire ou professionnel.

Le rôle de la DRJSCS est de faciliter l'accès aux conditions de cette réussite en travaillant avec les fédérations, l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les établissements du réseau Grand INSEP.

Il s'agit d'individualiser les parcours via les aménagements d'emplois du temps scolaires ou professionnels pour permettre aux sportifs de s'entraîner et de participer aux stages nationaux et aux compétitions internationales, de faciliter l'accès à un hébergement à proximité des lieux

d'entraînement, de soutenir les structures d'entraînement au sein desquelles s'entraînent les sportifs. La DRJSCS accompagne individuellement les sportifs de haut niveau qui le souhaitent dans leur projet d'accès à la performance. La DRJSCS s'assure également de la protection de la santé des sportifs ainsi que la protection des mineurs. Elle est à leurs côtés dans les difficultés comme dans les réussites avec les 37 conseillers techniques sportifs, le médecin-conseiller et les 2 conseillers d'animation sportive mobilisés pour les accompagner.

Le label sport handicap Bretagne : 132 clubs labellisés pour permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap physique ou mental aux activités sportives (formation des encadrants, adaptation des équipements)
<http://bretagne.drjscs.gouv.fr>

1 000

sportifs de haut niveau et « en devenir »



132

clubs labellisés sport handicap

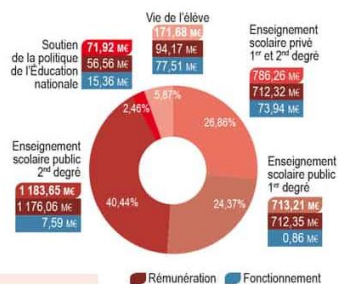
Quelques données sur la région académique Bretagne en 2018/2019

Les régions académiques ont pour but d'assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. La région académique Bretagne correspond aux limites de l'académie de Rennes, qui rassemble les quatre départements bretons.



Chiffres clés 2018

2,92 milliards d'euros
de budget



52 883
salariés

17 928
enseignants dans le 1^{er} degré

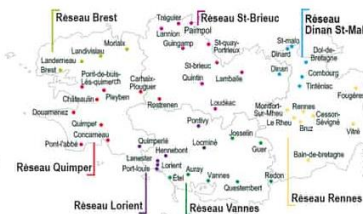
25 018
enseignants dans le 2nd degré

1 380
DIEO
(personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation)

2 707
ATSS
(personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux)

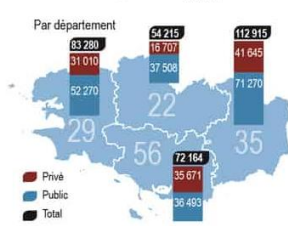
434
ITRF
(ingénieurs et techniciens de recherche et de formation)

4 départements
Avec plus de 4 millions d'habitants, la Bretagne rassemble 6,9 % de la population nationale métropolitaine. Elle regroupe 4 départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan).



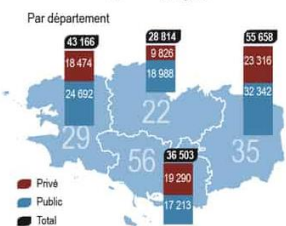
7 réseaux
L'académie comprend 7 réseaux de lycées. Ils ont été constitués, en observant les flux d'élèves depuis les collèges vers les lycées, les passerelles entre lycées, la représentation et l'équilibre des voies de formation, les bassins de vie ainsi que les moyens de communication.

1^{er} degré 322 574
écoliers



2 322 écoles (public : 1 470)

Collège 164 141
collégiens



Taux de réussite au DNB : 90,3 %

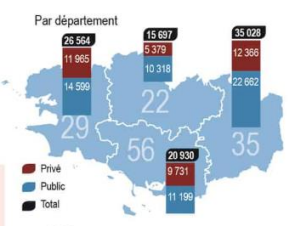
Niveau	Public	Privé	Total	% privé
Collèges	69 033	69 709	138 742	43,9 %
DNB	201	471	672	33,3 %
SECPA	3 301	734	4 035	18,2 %
Académique	93 235	70 908	164 141	43,2 %



Collèges par départements

Département	Public	Privé	Total
29	22	80	102
56	47	20	67
35	110	35	145
22	59	56	115

Lycée 98 219
lycéens



Taux moyen de réussite au bac : 92,6% session 2018 (tous bacs confondus)

Niveau	Public	Privé	Total	% privé
2 nd à terminal	48 588	32 770	81 358	40,3 %
BTS / DCG	7 038	5 804	12 842	45,2 %
CPGE	3 151	8 677	11 828	73,4 %
Académique	58 778	39 441	98 219	40,2 %



122 lycées (public : 60)

Lycées par départements

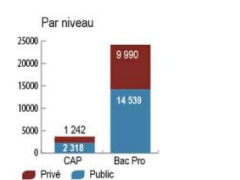
Département	Public	Privé	Total
29	22	11	33
56	29	41	70
35	37	19	56
22	10	22	32

Lycée 29 512
lycéens professionnels

55 lycées professionnels (public : 36)
18 620 apprentis* en formation Education nationale et agricole
Effectifs des formations relevant de l'Education nationale
Niveau 6 : 158
Niveau 5 : 8 237
Niveau 4 : 5 054
Niveau 3 : 2 735
Niveau 2 : 780
Niveau 1 : 1 858

Public Privé Total % privé

Niveau	Public	Privé	Total	% privé
1 ^{re} et 2 nd	17 711	11 801	29 512	40,0 %
3 ^{ème}	150	127	277	45,8 %

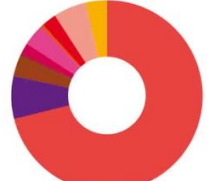


Lycées professionnels par départements

Département	Public	Privé	Total
29	14	9	23
56	15	7	22
35	36	14	50
22	11	56	67

Supérieur 106 950
étudiants*

Diplômes délivrés
2 740 DUT
1 970 diplômes d'ingénieurs
10 448 cursus Licence
6 574 cursus Master
517 cursus Doctorat
976 diplômes de santé
délivrés par les universités
(médecine, odontologie, pharmacie)
*hors post bac des lycées



Universités (1)	77 054
dont IUT	6 657
dont formations d'ingénieurs	1 468
Autres formations d'ingénieurs	8 431
Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation	3 121
Ecoles normales supérieures	328
Etablissements d'enseignement universitaire privés	1 902
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	4 319
Ecoles juridiques et administratives	553
Ecoles supérieures art et culture	2 154
Ecoles paramédicales et sociales (2)	5 631
Autres écoles de spécialités diverses	3 257
Total	106 950

Source : Atlas régional des effectifs étudiants 2015-2016

© Université de la Bretagne
service études, prospective,
pilote et performance
ce.s@univ-bretagne.fr
© rectorat communication
academique de Rennes - avril 2019
communication@ac-rennes.fr
Unité Académique de Reprographie

Document à diffusion large

Une Ecole qui éduque à la Citoyenneté et aux valeurs de la République

Former à la citoyenneté, dans le cadre du respect du principe de laïcité et des valeurs de l'Ecole de la République, c'est permettre aux élèves de grandir, d'apprendre à choisir, à agir, à s'impliquer, en les amenant à exercer leur esprit critique.

Cette démarche est déployée en lien avec la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique (EMC) et en référence au parcours citoyen de l'élève, intégré à tous les projets d'école et d'établissement. L'engagement des lycéens prend des formes multiples qui dépendent des contextes d'établissement.

Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), constitué de vingt lycéens élus par leurs pairs, est l'expression de la diversité de l'académie. Il contribue à l'échange des bonnes pratiques et expériences, mais il peut aussi être un espace d'expression pour les lycéens.

Le dialogue entre les Conseillers Techniques (CT) du recteur d'académie et les élus lycéens au CAVL permet la réalisation de projets (prévention des conduites addictives en milieu festif, sensibilisation par les pairs aux LGTB-phobies et trans-phobies).

Le CAVL peut ainsi être conçu comme une instance de pilotage au service des Conseils de Vie Lycéenne (CVL) (lieux d'actions) et des Inter-CVL (lieux d'échange de pratiques et de formation des élus).

Education à l'orientation et Parcoursup

La mise en place de Parcoursup a engagé les équipes d'établissement dans une réflexion plus programmatique de l'éducation à l'orientation en lycée, autour de 3 aspects : l'accompagnement, l'anticipation et le partenariat.

Concernant l'accompagnement, des formations académiques déclinées dans les territoires en décembre 2017 ont donné le coup d'envoi de l'engagement des professeurs principaux pour cette première édition. Deux groupes de travail composés de professeurs principaux de terminale ont été réunis depuis pour faire le point sur la première édition de la mise en œuvre de Parcoursup. Il est ressorti un intérêt renouvelé pour la fonction de professeur principal dans la mesure où la nomination du 2nd professeur principal a permis à chacun d'être davantage en accompagnement auprès des élèves. La tâche n'est pas plus facile mais de meilleure qualité dans le suivi. La collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN) porte principalement auprès d'élèves indécis pour lesquels un accompagnement exige une expertise. La structuration temporelle de la procédure, les ressources de la plateforme et des sites tels que terminales 2017-2018 ont permis de sécuriser cette fonction.

Concernant l'anticipation, la réflexion autour des attendus de l'enseignement supérieur a nourri la conception et l'animation d'une formation académique des professeurs principaux et des Psy-EN de seconde. En effet, autour de la question des enseignements de spécialité, il a été opportun de les amener à passer d'une représentation adéquationniste entre spécialité et sélection de l'enseignement supérieur à une représentation pédagogique et constructive sur la contribution de leur pratique d'enseignement au développement des compétences transversales favorisant la réussite dans l'enseignement supérieur.

Enfin, le partenariat, en particulier avec l'enseignement supérieur, s'est renforcé au bénéfice des élèves (proposition d'immersions, interventions, etc.) et au bénéfice des enseignants (formation, rencontres avec les enseignants de l'enseignement supérieur, etc.).



III - Cohésion sociale

2 046

places d'hébergement

dont

1 349

en centres d'hébergement de réadaptation sociale

Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Le plan quinquennal logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Son objectif : permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins.

Le plan comprend 60 mesures qui s'articulent autour de cinq grandes priorités : la production et la mobilisation de logements abordables, l'accélération de l'accès au logement, l'accompagnement des personnes, la prévention des ruptures et la mobilisation des acteurs et des territoires. En Bretagne, un objectif de 372 places de pensions de familles et 938 places d'IML a été fixé pour la région sur la durée du plan.

Dès 2018, le développement des places d'IML (120 places) et de pensions de famille (52 places) a été dynamique, dépassant même l'objectif fixé annuellement pour les places d'IML. Le développement de ces places doit permettre de renforcer la fluidité de l'hébergement vers le logement. En 2018, les dépenses de ce programme s'élevaient à 39 millions d'euros dont 20M€ pour le financement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 9 M€ pour le logement adapté, 6,8 M€ pour l'hébergement d'urgence.

Protection des majeurs

La DRJSCS pilote également le programme « Inclusion sociale et protection des personnes » qui, pour l'essentiel, permet la mise en œuvre et le financement de près de 27 500 mesures de protection des majeurs (tutelle, curatelle) pour un montant de 39 M€ en 2018.

27 500

mesures de protection
pour les personnes sous tutelle ou curatelle

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne a été déployée sur les territoires fin 2018.

En Bretagne, la conférence régionale des acteurs a réuni le 11 décembre 2018 plus de 250 acteurs engagés pour la lutte contre la pauvreté : services de l'Etat, collectivités territoriales, monde associatif du secteur social, de l'éducation, de la santé, de l'insertion et de l'emploi.

En présence de Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne et d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel, cette conférence a été l'occasion de présenter la stratégie et de lancer la démarche d'animation régionale.

Quatre ateliers de travail ont été constitués : enfance, jeunes, insertion et travail social.

A l'issue de ces ateliers, 15 groupes thématiques régionaux ont été mis en place dont l'objectif est de poser des constats, d'échanger sur les pratiques et de dégager des chantiers prioritaires pour la Bretagne.

En parallèle, l'Etat met en place une contractualisation avec les départements volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche.

Cette conférence régionale sera reconduite deux fois par an pour soutenir la mobilisation des acteurs au niveau régional et départemental.



Les crédits dédiés pour la politique de la ville en Bretagne

L'Etat a attribué 3 851 200 € aux contrats de ville en Bretagne en 2018.

Ces contrats couvrent 32 quartiers prioritaires de la ville dans 15 communes, regroupant au total 89 040 habitants.

Les services de l'Etat ont contribué à l'évaluation des 12 contrats de ville bretons à mi-parcours. Les priorités identifiées à l'issue de ces évaluations permettront de réorienter en 2019 les objectifs initiaux des contrats de ville.

Le pacte de Dijon, signé par le Premier ministre le 16 juillet 2018, vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière.

La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022.

Un plan d'action : la « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » comprenant 40 mesures en faveur des quartiers prioritaires de la ville a été lancé en 2018.

32

quartiers prioritaires de la ville en Bretagne

Protection des majeurs

La DRJSCS pilote également le programme « Inclusion sociale et protection des personnes » qui, pour l'essentiel, permet la mise en œuvre et le financement de près de 27 500 mesures de protection des majeurs (tutelle, curatelle) pour un montant de 39 M€ en 2018.

27 500

mesures de protection
pour les personnes sous tutelle ou curatelle

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Bretagne a été déployée sur les territoires fin 2018.

En Bretagne, la conférence régionale des acteurs a réuni le 11 décembre 2018 plus de 250 acteurs engagés pour la lutte contre la pauvreté : services de l'Etat, collectivités territoriales, monde associatif du secteur social, de l'éducation, de la santé, de l'insertion et de l'emploi.

En présence de Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne et d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel, cette conférence a été l'occasion de présenter la stratégie et de lancer la démarche d'animation régionale.

Quatre ateliers de travail ont été constitués : enfance, jeunes, insertion et travail social.

A l'issue de ces ateliers, 15 groupes thématiques régionaux ont été mis en place dont l'objectif est de poser des constats, d'échanger sur les pratiques et de dégager des chantiers prioritaires pour la Bretagne.

En parallèle, l'Etat met en place une contractualisation avec les départements volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche.

Cette conférence régionale sera reconduite deux fois par an pour soutenir la mobilisation des acteurs au niveau régional et départemental.



Les crédits dédiés pour la politique de la ville en Bretagne

L'Etat a attribué 3 851 200 € aux contrats de ville en Bretagne en 2018.

Ces contrats couvrent 32 quartiers prioritaires de la ville dans 15 communes, regroupant au total 89 040 habitants.

Les services de l'Etat ont contribué à l'évaluation des 12 contrats de ville bretons à mi-parcours. Les priorités identifiées à l'issue de ces évaluations permettront de réorienter en 2019 les objectifs initiaux des contrats de ville.

Le pacte de Dijon, signé par le Premier ministre le 16 juillet 2018, vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière.

La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022.

Un plan d'action : la « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » comprenant 40 mesures en faveur des quartiers prioritaires de la ville a été lancé en 2018.

32

quartiers prioritaires de la ville en Bretagne

Une Ecole au cœur de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Dans le but de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, la politique d'éducation prioritaire mobilise moyens et personnels pour renforcer l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements localisés dans les territoires repérés comme rencontrant les plus grandes difficultés sociales.

Dans l'académie de Rennes, un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP + sur Rennes) et 17 réseaux d'éducation prioritaire (REP) dans l'enseignement public sont implantés dans les quatre départements bretons.

Afin de garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux, le dédoublement des classes de CP s'est poursuivi en 2018 dans les écoles en REP, dédoublement qui sera généralisé aux classes de CE 1 en REP et REP + à la rentrée scolaire 2019 (12 élèves par classe maximum).

Le dispositif Ecole ouverte, concernant en 2018 quatre collèges publics REP/REP +, propose également un accueil aux jeunes ne partant pas en vacances pendant les congés scolaires.

Le dispositif des Parcours d'excellence (14 collèges publics en REP et REP + en 2018/2019) vise pour sa part à accompagner des élèves de 3ème volontaires, et ce pendant tous leurs parcours secondaires, pour favoriser leurs parcours vers des études supérieures.

Par ailleurs, l'Education nationale met particulièrement l'accent en 2018/2019 sur la transmission des savoirs fondamentaux dans les écoles primaires. Tous les enfants scolarisés en CP, CE1 et 6e bénéficient désormais d'évaluations qui fournissent des points de repère efficaces afin d'identifier les difficultés des élèves dès le début de l'année, de les aider à les surmonter et de les accompagner vers la réussite.

Enfin, l'académie de Rennes continue à promouvoir et à mettre en œuvre une diversité de dispositifs adaptés pour favoriser le progrès social et donner davantage à ceux qui ont besoin de plus :

- la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans, facteur de réussite scolaire (19 % dans l'académie, contre 9 % en 2018 au niveau national, ce taux atteignant 45,9 % en REP et 64,1 % en REP + ; existence de 3 classes passerelle);
- le dispositif Devoirs faits, qui propose depuis la fin 2017 à tous les collégiens volontaires des réseaux d'enseignement public et privé sous contrat un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs.

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE

C'est parti !

Education prioritaire :

15 collèges et 83 écoles
5,3 % de la population scolaire bretonne
(enseignement public)
14,83 % au niveau national
19 560 élèves en Bretagne
(13 520 dans le premier degré
et 6 040 dans le second degré)
Taux de scolarisation des moins de 3 ans :
64,1 % en REP +
45,9 % en REP

Chapitre 7 – Égalité entre les femmes et les hommes



I

L'État se mobilise en interne pour former à l'égalité femmes-hommes et prévenir les violences sexistes et sexuelles

II

L'action partenariale et le soutien financier de l'État

III

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

IV

La promotion de l'égalité professionnelle

Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble des services de l'Etat en région autour d'une stratégie forte et ambitieuse. Les annonces du Comité interministériel à l'égalité femmes-hommes du 8 mars 2018 ont fixé le cap à tenir. Elles se déclinent au niveau régional dans une feuille de route qui vise à gagner ce combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : diffuser la culture de l'égalité dès le plus jeune âge, enrayer les inégalités de salaire et favoriser une meilleure articulation des temps de vie, prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société. Les services de l'Etat en région, au premier rang desquels la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes se sont mobilisés en 2018 pour réduire ces inégalités persistantes.

I - L'État se mobilise en interne pour former à l'égalité femmes-hommes et prévenir les violences sexistes et sexuelles

Une sensibilisation renforcée de l'encadrement supérieur de l'État

Pour la première fois en Bretagne, une journée régionale de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes a été organisée le 4 décembre 2018 à destination de l'ensemble des cadres de la fonction publique d'État, en présence de la préfète de région. A l'occasion de cette journée ayant mobilisé plus de 80 personnes autour d'interventions plénières et d'ateliers de travail, il a été rappelé que l'égalité femmes-hommes constitue une responsabilité de premier plan des cadres de l'État. Celle-ci se décline au sein des politiques publiques dont chacun a la responsabilité ainsi qu'en interne, dans le management et l'organisation du travail de chaque service.

La formation des référents régionaux « égalité » à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique

La formation et les temps d'échange entre les référents régionaux « égalité », au nombre actuellement de 37 en 2018, se sont poursuivis par une journée dédiée en juillet 2018 à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique. Apport de connaissances, partages d'expériences, cette rencontre a permis d'outiller ces référents pour mieux initier et agir en interne au sein de leur direction sur cet enjeu majeur.

37

référents régionaux « égalité »

II - L'action partenariale et le soutien financier de l'État

Un appui financier en hausse en 2018, notamment en faveur des structures d'accueil des femmes victimes de violences.

Avec un budget total de 816 610 € en 2018, la part du soutien financier de l'État aux structures d'accueil des femmes victimes de violences a été augmentée de 34 000 €.

Par ailleurs, un appel à projets de 50 000 € permet la mise en œuvre sur tout le territoire breton, d'actions visant à prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu de travail. Au total, tous secteurs confondus, ce sont 89 actions qui ont pu être soutenues, dont 67 % dans le champ de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

67%

des actions soutenues concernent la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Premier colloque inversé organisé par

« ÇA S'APPELLE
VIOLENCES CONJUGALES »



15 novembre 2018

Intervenants :
Présidente d'Honneur : Dr Muriel Salmona
Pr Loïck Villerbu, Psycho-Criminologue
Pascal Pignol Dr en Psychologie - Victimologie

Maison des Associations - 6 Cours des Alliés - 35000 RENNES

Logo of the Breton Region (Région Bretagne) and other partners.

8 mars :

200

événements

25 novembre :

70

temps forts

Les dynamiques territoriales autour du 25 novembre et du 8 mars

En Bretagne, le 8 mars et le 25 novembre sont l'occasion de multiples manifestations organisées sur plusieurs semaines. Plus de 70 temps forts organisés par des acteurs variés ont ainsi été recensés en 2018 autour du 25 novembre - journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et plus de 200 événements organisés autour du 8 mars - journée internationale des droits des femmes. La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et les déléguées départementales se mobilisent fortement autour de ces deux grandes journées, qui permettent d'alerter, sensibiliser et partager avec le plus grand nombre, autour des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parité en politique : une action multi-partenariale qui se concrétise en 2018

Lancée en 2017 auprès de l'ensemble des élus bretonnes, une importante enquête a été finalisée et a donné lieu à un rapport « Citoyenne aujourd'hui, maire demain ? » courant 2018. Action co-pilotée avec la Région Bretagne, l'association Elles aussi, les AMF bretonnes et différents acteurs universitaires. Cette action a eu pour objectif de comprendre et d'analyser les facteurs positifs et négatifs récurrents pour un accès des femmes à la fonction de maire. En effet, aux dernières élections municipales, elles n'étaient que 16 % de femmes élues maires. L'objectif est de voir ce chiffre évoluer à la hausse lors des prochaines élections municipales.

ACTUELLEMENT
16 %
de femmes maires
ET DEMAIN ?



PARITÉ 2020 :
CITOYENNE AUJOURD'HUI,
MAIRE DEMAIN ?

Diagnostic sur le territoire breton et propositions d'actions

Étude réalisée par LÉLIA NORDMAN
Septembre 2018



III - La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

L'accent mis sur la mobilité des femmes victimes de violences

Dans l'objectif d'aboutir à une meilleure prise en charge des femmes dans les différentes zones du territoire, un financement de « bons taxis » a été mis en place en 2018 dans les quatre départements bretons. Cela permet la prise en charge de frais de transport lorsque la situation de la personne le nécessite (mise à l'abri, démarches administratives liées à la situation de violences subie) et qu'aucune autre solution n'existe (absence de transports en commun, manque de ressources financières, etc.). Cette action est menée à titre expérimental dans le cadre de la déclinaison du 5ème plan national de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019).

La montée en puissance des actions de lutte contre le phénomène prostitutionnel

Dans le prolongement des actions initiées en 2017 dans le Morbihan, l'année 2018 a été marquée par le lancement dans les 4 départements bretons d'une phase de diagnostic du phénomène prostitutionnel. Ces diagnostics territoriaux permettront d'accompagner les travaux des Commissions départementales de lutte contre la prostitution qui, après celle du Morbihan installée en 2017, se déploieront progressivement dans les 3 autres départements.

IV - La promotion de l'égalité professionnelle, de l'emploi des femmes

Une dynamique renforcée en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

En 2018, un appel à projet a été initié par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail. En Bretagne, le projet porté par le syndicat CFDT a été retenu. Il vise à sensibiliser et à former leurs membres et élus d'entreprise en partenariat notamment avec l'AVFT (association européenne contre les violences sexistes et sexuelles au travail). Il permettra également de mieux accompagner les victimes en structurant un réseau d'acteurs dans les territoires.

1.2 ... dans la sphère professionnelle...

Part des femmes auxquelles on a déjà demandé, au cours d'un entretien d'embauche, si elles comptaient avoir des enfants bientôt



Source : Ilop, enquête pour la Fondation Jean Jaurès, octobre 2017.

Les actions en faveur de la mixité professionnelle

Enjeu récurrent pour atteindre l'égalité professionnelle, la mixité des métiers a fait l'objet de deux temps forts régionaux. Le préfet de la région Bretagne a rencontré en juillet 2018 des agricultrices réunies par le réseau « parité-égalité » de la Chambre d'agriculture de Bretagne. La place des femmes dans tous les métiers en agriculture, la mixité dans les instances de décision, une communication non sexiste, le congé maternité et les retraites des agricultrices ont fait l'objet d'échanges et d'actions. De même, le secteur du numérique reste aujourd'hui un secteur d'activité très sexué comptant en moyenne 10 % d'emplois occupés par les femmes. L'Etat soutient des initiatives régionales en faveur de la mixité de ces métiers, telles que portées par Estim numérique.

La mise à disposition de ressources documentaires en matière d'égalité professionnelle

Le Gref Bretagne (GIP Relation Emploi-Formation), piloté par l'Etat et la Région Bretagne, a mis à jour son dossier en ligne consacré à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Base de ressources pour identifier les freins et les inégalités à l'école, dans la formation, l'orientation, au travail, dans la création d'entreprise par les femmes, le site valorise également les partenaires bretons engagés pour l'égalité et les ressources pour agir au quotidien.

<http://www.gref-bretagne.com/Publications/Orientation-et-formation/Egalite-professionnelle/Egalite-professionnelle-femmes-hommes>

Chapitre 8 – Santé et protection des populations

I - Santé



Santé



Protection des
consommateurs et
des populations

Publication du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022

Après deux années de travail avec l'ensemble des acteurs, élus, fédérations et unions professionnelles, représentants des usagers, instances de démocratie en santé (conférence régionale de la santé et de l'autonomie et les conseils territoriaux de santé), le projet régional de santé (PRS) a été publié le 29 juin 2018.

La feuille de route de la politique de santé bretonne pour les cinq prochaines années repose sur sept orientations stratégiques :

- prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie ;
- garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée ;
- renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge ;
- développer la performance et l'innovation du système de santé ;
- mieux préparer le système de santé aux événements exceptionnels ;
- construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

L'association de tous à l'élaboration et la mise en œuvre du PRS doit permettre d'assurer une meilleure réponse aux besoins de santé des Bretons et de lutter plus efficacement contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

**7 mots clés pour la santé de
demain :**

**prévention, accessibilité,
coordination, qualité,
innovation, préparation aux
situations exceptionnelles,
partenariat**



56

actions labellisées depuis 2017
« action santé-environnement PRSE3
Bretagne »

dont

33

actions labellisées en 2018

Le Plan régional santé environnement (PRSE) : un partenariat en action

Notre santé est conditionnée par l'environnement dans lequel nous évoluons au quotidien et avec lequel nous interagissons, de manière individuelle et collective. En Bretagne, les habitants sont particulièrement sensibles à ces enjeux. Cette sensibilité s'inscrit dans une région marquée par des problématiques environnementales spécifiques, mais aussi par de fortes inégalités de santé.

L'Etat, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bretagne portent collectivement le Plan régional santé environnement 2017- 2021 qui a été approuvé et signé le 4 juillet 2017. Celui-ci s'articule autour de 8 objectifs stratégiques qui placent les territoires et les Bretons au cœur du dispositif et affichent des thèmes majeurs que sont l'air, l'eau et les nouveaux défis émergents pour lesquels des réponses seront nécessaires dans les années à venir.

Pour répondre à ces enjeux, des groupes de travail comprenant des participants d'horizons distincts se sont réunis à plusieurs reprises en 2018. Ils ont notamment conduit au suivi de plus d'une centaine d'actions, recensées au sein de la feuille de route 2018, et à la définition d'axes de travail prioritaires pour l'année 2019.

Afin de mieux identifier les projets contribuant à promouvoir un environnement favorable à la santé et encourager leur développement, un label a été créé. A ce stade, plus d'une cinquantaine d'actions ont été reconnues « action santé-environnement du PRSE3 Bretagne ».



Renforcer la politique d'accompagnement des exercices coordonnés

Le développement des structures d'exercice coordonné vise à répondre à la problématique de la démographie des professionnels de santé et à améliorer la prise en charge des patients.

Depuis 2006 en Bretagne, la politique régionale d'accompagnement à la création de Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) s'adapte régulièrement.

En 2018, elle a été revue pour accompagner les professionnels de santé sur toute la région en levant le critère relatif aux territoires prioritaires, pour consolider les projets de santé et pour prendre en compte les Equipes de Soins Primaires (ESP), créées par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Ce nouveau mode d'organisation a comme ambition de répondre aux attentes des professionnels qui souhaitent, dans un cadre plus souple que celui d'une MSP, promouvoir l'exercice coordonné et améliorer les parcours de leurs patients.

Les évolutions de la politique de soutien aux MSP a nécessité un nouvel appel à candidatures pour sélectionner les consultants qui accompagnent les professionnels de santé désireux de développer un exercice coordonné sur leur territoire. L'objectif du cahier des charges a été de renforcer la phase d'élaboration du projet de santé afin de faciliter sa mise en œuvre opérationnelle. Il se traduit par une augmentation du nombre de jours d'intervention des consultants et une revalorisation de l'indemnisation pour les professionnels de santé qui s'impliquent.

98

MSP en région Bretagne

Déployer la politique de transformation de l'offre de services aux personnes handicapées

10,1 M€

montant de l'enveloppe pour la
Bretagne dédiée à la stratégie
quinquennale de l'évolution de l'offre
médico-sociale

La stratégie quinquennale (2017-2021) de l'évolution de l'offre médico-sociale du secteur handicap doit amplifier la transformation de l'offre en prenant en compte notamment la « Réponse Accompagnée Pour Tous » et la stratégie nationale Autisme.

Il s'agit de concrétiser le virage inclusif en incitant les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées à faire évoluer leurs prestations vers de nouvelles prises en charge souples et modulaires, adaptées aux besoins spécifiques des enfants et des adultes, et permettant une vie en milieu ordinaire : maintien à domicile, inclusion scolaire, professionnelle et sociale.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé auprès des gestionnaires d'établissements pour faire émerger des projets innovants en s'appuyant sur leur connaissance du terrain et des besoins des personnes en situation de handicap, 108 dossiers ont été déposés, leur instruction est en cours.

Des créations de places sont également prévues par la stratégie quinquennale, en concertation avec les conseils départementaux. Pour les enfants, il s'agit de places en SESSAD, ITEP, EEAP. Pour les adultes, les structures telles que les foyers d'accueil médicalisés, les SAMSAH, MAS sont concernées. Un programme de création de 232 places a été défini sur 5 ans.

*EEAP : Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés ; ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique ; SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social ; SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile ; MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

Développer la contractualisation locale

Le contrat local de santé (CLS) constitue un dispositif innovant pour mettre en œuvre le PRS à une échelle territoriale de proximité et fédérer les acteurs de terrain autour des questions locales de santé. C'est un instrument essentiel pour mettre « la santé au cœur de toutes les politiques » et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'année 2018 a permis, à partir des acquis des années passées, de préciser la doctrine régionale en matière de CLS.

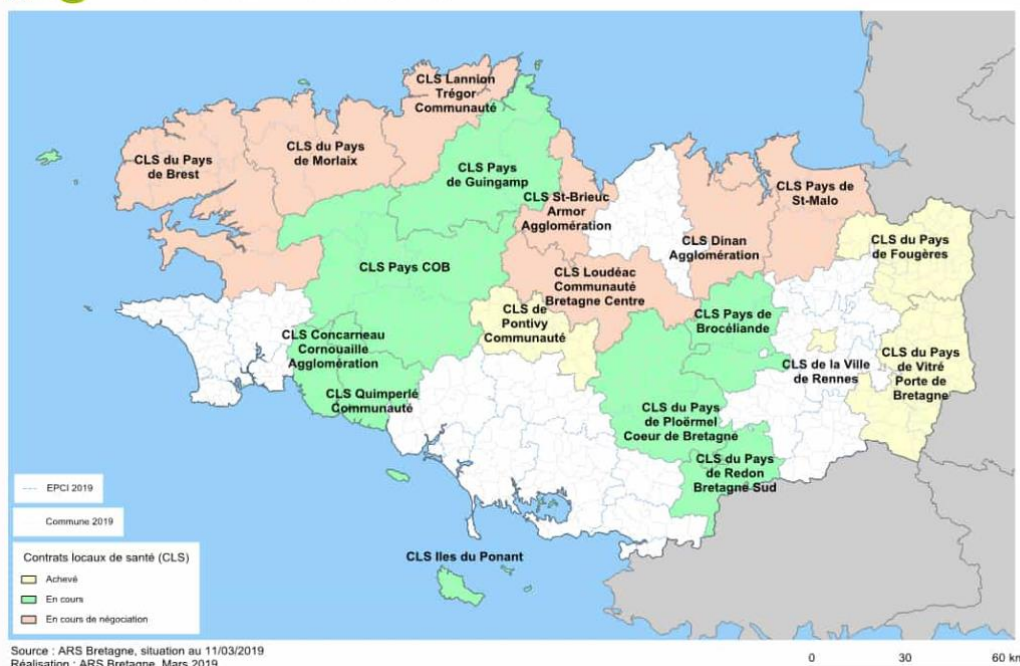
Engagement contractuel entre l'ARS et une collectivité territoriale, auquel peuvent s'associer d'autres institutions et partenaires, le CLS est conclu pour 5 ans et définit dorénavant un plan d'actions sur les thématiques prioritaires suivantes :

- promotion de la santé : actions de prévention et de promotion de la santé sur les déterminants de santé individuels et collectifs ;
- accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné ;
- populations vulnérables et leurs aidants : accès aux accompagnements et aux soins, accès aux droits, coordination des parcours ;
- innovation et participation citoyenne : actions réalisées avec la participation des habitants.

L'objectif est celui d'une couverture progressive de la région par 20 à 30 CLS sur des territoires d'au moins 50 000 habitants, en privilégiant les EPCI ou regroupements d'EPCI.



Contrats locaux de santé (CLS)



8

8 CLS en cours,

7

7 CLS en projet

II - Protection des consommateurs et des populations

Respect des règles de sécurité et de concurrence dans le transport routier

En juin 2018, une importante opération de contrôle routier interministérielle a été menée en direction des poids lourds et des véhicules utilitaires légers. Cette opération a été l'occasion de rappeler l'importance de maintenir une pression de contrôle sur le secteur du transport routier pour limiter la concurrence déloyale qui frappe les entreprises françaises, améliorer la sécurité routière et garantir l'application progressive des normes visant à réduire la pollution atmosphérique.

Face à des infractions croissantes à la réglementation sur le travail illégal, sur le cabotage irrégulier ou illégal et sur le non-respect de la réglementation sociale européenne, l'État est d'autant plus efficace qu'il parvient à agréger ses compétences pour contrôler simultanément le respect de différentes réglementations. Les comités départementaux de lutte anti-fraude (CODAF) jouent ce rôle de coordination et une opération exceptionnelle mobilisant tous les corps de contrôle a donc été conduite sur une aire de repos de l'A84 en Ille-et-Vilaine. Elle a rassemblé aux côtés des contrôleurs des transports terrestres de la DREAL, des inspecteurs du travail de la DIRECCTE, des agents de l'URSSAF, de la DDCSPP (transport des animaux) et de la gendarmerie.

la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/operation-de-contrôle-des-transports-routiers-a3680.html>

Respect des règles de sécurité et de concurrence dans le transport routier

En juin 2018, une importante opération de contrôle routier interministérielle a été menée en direction des poids lourds et des véhicules utilitaires légers. Cette opération a été l'occasion de rappeler l'importance de maintenir une pression de contrôle sur le secteur du transport routier pour limiter la concurrence déloyale qui frappe les entreprises françaises, améliorer la sécurité routière et garantir l'application progressive des normes visant à réduire la pollution atmosphérique.

Face à des infractions croissantes à la réglementation sur le travail illégal, sur le cabotage irrégulier ou illégal et sur le non-respect de la réglementation sociale européenne, l'État est d'autant plus efficace qu'il parvient à agréger ses compétences pour contrôler simultanément le respect de différentes réglementations. Les comités départementaux de lutte anti-fraude (CODAF) jouent ce rôle de coordination et une opération exceptionnelle mobilisant tous les corps de contrôle a donc été conduite sur une aire de repos de l'A84 en Ille-et-Vilaine. Elle a rassemblé aux côtés des contrôleurs des transports terrestres de la DREAL, des inspecteurs du travail de la DIRECCTE, des agents de l'URSSAF, de la DDCSPP (transport des animaux) et de la gendarmerie.

la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/operation-de-contrôle-des-transports-routiers-a3680.html>



3 372

entreprises
inscrites au registre des entreprises de transport par route
(marchandises, voyageurs, commissionnaires)

77 contrôles réalisés auprès de divers professionnels : hypnothérapeutes, acupuncteurs, naturopathes, aromathérapeutes, iridologues, kinésologues animaliers, géobiologues, mais également des praticiens en REIKI, en symptothermie, etc.

Taux d'anomalie élevé : 85,37 %

Les constatations réalisées ont majoritairement donné lieu à des suites pédagogiques.

Enquête dans le secteur des médecines non conventionnelles

Le nombre de professionnels exerçant dans le secteur des médecines non conventionnelles ne cesse d'augmenter en réponse aux nouvelles aspirations des consommateurs. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a lancé une enquête nationale visant à vérifier les pratiques en vigueur. Les contrôles diligentés ont porté sur les diverses réglementations issues du code de la consommation : information du consommateur-client sur les tarifs, loyauté des allégations entourant tant leurs qualifications que les résultats pouvant être attendus, conformité des mentions figurant sur leurs sites Internet et véracité des avis en ligne.

Il a notamment été vérifié que ces professionnels, qui ne sont pas des professionnels de santé, n'exercent pas illégalement l'activité de médecins ou ne se revendiquent comme tel par des allégations à connotation thérapeutique.

Protection des consommateurs

La surveillance du respect des réglementations destinées à la protection des consommateurs est indispensable afin de renforcer leur confiance et d'éviter que les pratiques déloyales, abusives ou délictueuses ne portent préjudice à l'économie.

Ainsi, les services douaniers ont-ils procédé à la saisie de plus de 11 449 produits de contrefaçons en 2018.

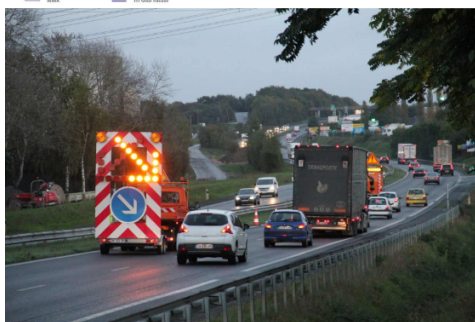
56 infractions sur les normes en matière technique, sanitaire ou de santé publique ont été relevées lors des contrôles à l'importation ou dans les bagages des voyageurs.

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) s'est déroulée du 1er juin au 15 septembre 2018. L'accent était porté plus précisément sur les produits contrefaits pouvant mettre en danger les consommateurs (jouets, lunettes de soleil et médicaments) ainsi que les produits ne répondant pas aux normes sanitaires prescrites.

11 449

produits de contrefaçons saisis





La DIR Ouest au service de la sécurité et de la protection des usagers de la route

Depuis la suppression des centres régionaux d'information et de coordination routières (CRICR) en mai 2016, le rôle de DIR de zone a été renforcé. La DIR Ouest assure le rôle de DIR de zone pour la zone de défense et de sécurité Ouest. Entre février et mars 2018, la DIR Ouest a géré 4 crises hivernales sur l'ensemble des départements de la zone de défense. Elle assure également la gestion de crises plus locales au niveau du réseau routier de la DIR Ouest avec la mobilisation de personnels, de matériels et le stockage de 7 000 tonnes de sel.

Le savez-vous ? Les interventions des hommes en jaune sur le réseau routier en Bretagne : la DIR Ouest entretient, exploite et modernise 1 056 km de routes nationales en Bretagne, dont 976 km en 2x2 voies. Les personnels de la DIR Ouest sont intervenus 24 200 fois en 2018 pour 12 520 véhicules en panne, 3 590 obstacles gênants, 3 050 accidents, etc.

150

agents mobilisés
24h/24h, 7j/7j

57

camions

1 056

km de routes nationales

24 200

interventions en 2018

Lutte contre la pollution atmosphérique : entrée en vigueur du dispositif Crit'Air

PARTIE 1

PARTIE 2

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique majeur pris en compte par les pouvoirs publics et identifié par la population. Une surveillance quotidienne de la qualité de l'air est assurée par l'association agréée Air Breizh au moyen d'un réseau de mesures déployé sur tout le territoire breton. Chaque année, la Bretagne fait l'objet d'épisodes de pollution aux particules fines, au dioxyde d'azote, ou à l'ozone, polluants dont les effets sur la santé sont avérés.

En Ille-et-Vilaine, l'État et Rennes Métropole agissent ensemble dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère de Rennes pour une meilleure qualité de l'air. Dans le cadre du dispositif départemental de gestion des pics de pollution, une mesure de « circulation différenciée » est entrée en vigueur le 1er octobre 2018 sur le territoire de Rennes Métropole intra-rocade pour lutter plus efficacement contre la pollution émise par les transports et les déplacements urbains.

Lors d'un épisode de pollution, le préfet peut désormais déclencher cette mesure, basée sur la vignette Crit'Air, obligatoire pour tout type de véhicule souhaitant circuler dans la zone concernée par le dispositif en cas de pic de pollution. Les véhicules les plus polluants ne sont alors plus autorisés à circuler. Jusqu'à la fin de l'épisode de pollution, cette disposition s'accompagne de facilités pour accéder aux transports en commun mises en œuvre par Rennes Métropole.

En savoir plus :
la préfecture d'Ille-et-Vilaine : www.ille-et-vilaine.gouv.fr
la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/ille-et-rennes-metropole-agissent-contre-les-a3525.html>
Air Breizh : <https://www.airbreizh.asso.fr/>
Vignettes Crit'Air



600 000

véhicules concernés
en Ille-et-Vilaine
par le dispositif de circulation différencié
et par la vignette Crit'Air

Prévention des risques : protéger les populations et les biens

Au niveau régional, le service de prévision des crues et les équipes hydrométrie de la DREAL ont été mobilisés pour produire les bulletins de « vigilance crues » et réaliser les mesures de hauteur d'eau dans les cours d'eau. En matière de risques naturels, l'Ille-et-Vilaine a été touchée par de fortes inondations en juin 2018 : en 8 jours, il est tombé l'équivalent de 2 mois de précipitations et 12 stations hydrométriques ont dépassé leur niveau de crue historique.

La modification du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements Antargaz et Total sur la commune de Vern-sur-Seiche en Ille-et-Vilaine a nécessité de négocier le financement de mesures de réduction du risque. Les discussions ont associé l'exploitant, l'État et les collectivités locales : commune, Métropole, Département et Région. Les services de l'État ont aussi préparé la consultation publique sur cette modification qui sera organisée au printemps 2019.

Les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie la réalisation d'études et sa prise en compte dans les projets d'aménagement ou de construction. Ce nouvel outil d'information du public pourra aussi aider les collectivités à anticiper la gestion durable de chaque site en fonction de son usage futur.

En Bretagne, toutes les communes concernées ont été consultées en 2018 sur le recensement établi par les services de l'État. À l'issue de la consultation du public, qui sera poursuivie en 2019, des arrêtés préfectoraux seront annexés aux documents d'urbanisme et accessibles sur le portail Internet GéoRisques.

Dans le cadre de la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement, les inspecteurs de l'environnement de la DREAL ont conduit, au-delà du programme pluriannuel de contrôle, des inspections sur plusieurs thèmes particuliers, dont la surveillance des poussières dans l'environnement autour des carrières ou la conformité d'exploitation des produits chimiques. Des contrôles ont également été menés sur l'admission des déchets en centre d'enfouissement, sur la gestion des biodéchets dans la restauration rapide et sur la prévention de fuite de fluides frigorigènes fluorés dans les supermarchés.

Pour en savoir plus sur l'avancement des SIS en Bretagne :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-secteurs-d-information-sur-les-sols-r1176.html>

Chapitre 9 – Recherche Innovation et Culture scientifique



I Structuration de la recherche publique et soutien à la recherche privée

II Recherche partenariale et création d'entreprises innovantes

III Culture scientifique, technique et industrielle

La recherche et l'innovation requièrent des moyens et des efforts pour assurer la continuité entre des travaux fondamentaux et des applications industrielles ou bénéfiques pour la société. Cette continuité est intégrée dans des politiques publiques favorisant le développement économique et intéressant la société. Il est essentiel que la société comprenne les recherches conduites par les communautés scientifiques. Obtenus dans les laboratoires de recherche, les résultats doivent aussi être transférables dans les entreprises françaises. La délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) pour la Bretagne soutient tous les dispositifs qui concourent à ce continuum « recherche, innovation, diffusion ». Ainsi pour diffuser les connaissances, la DRRT soutient chaque année financièrement la Fête de la Science. Le déploiement du Contrat de Plan Etat Région pour les volets « équipements scientifiques » et « innovation » par la DRRT soutient les investissements dans les laboratoires et les structures d'innovation labellisées CRT (Centres de Ressources Technologiques), CDT (Cellules de Diffusion Technologique) et PFT (plateforme technologique). En octobre 2018, fière de ses structures, la Bretagne a accueilli le congrès de l'AFRCRT qui s'est déroulé sur 2 jours sur le site de Perros-Guirec. La DRRT a participé à l'élaboration du programme ainsi qu'à l'organisation de la journée. Concernant la création d'entreprises issues de la recherche, l'année 2018 est marquée par les très bons résultats de l'Incubateur Emergys Bretagne, cofinancé par l'Etat et la Région, et par le succès d'étudiants entrepreneurs au concours national Tremplin Pépite.



I - Structuration de la recherche publique et soutien à la recherche privée

Stratégie Nationale des Infrastructures de Recherche

En 2018, le Ministère de la Recherche de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (MESRI) a conduit un travail important aboutissant à la mise à jour de la Stratégie Nationale des Infrastructures de Recherche. Les Infrastructures Nationales de Recherche permettent de regrouper sur un site, ou de façon distribuée sur l'ensemble du territoire, des moyens remarquables au service de la recherche académique. La feuille de route nationale 2018-2020 a retenu ainsi 99 infrastructures qui couvrent l'ensemble des disciplines scientifiques. Plusieurs acteurs académiques en Bretagne sont déjà très impliqués dans ces infrastructures nationales. La DRRT a inscrit ce chantier dans ses priorités d'actions. Ainsi en 2018 plusieurs actions d'accompagnement ont été conduites : d'une part des porteurs de plateformes afin qu'ils s'inscrivent dans cette démarche nationale et européenne, et d'autre part des structures comme le GIS Biogenouest qui fédère 34 plates-formes dans le Grand Ouest pour faire émerger des nœuds et donc une offre globale pour renforcer les infrastructures nationales. Plusieurs projets ont été déposés dans le cadre de l'évaluation des nouvelles Infrastructures Nationales en Biologie et Santé. Enfin, un projet structurant visant à la mise en place d'une infrastructure numérique en cohérence avec la stratégie nationale sur les données ouvertes est en construction. Ces efforts combinés visent à faire de la Bretagne un territoire doté d'équipement structurant et de hautes technologies au service de la recherche et de l'innovation.



Un projet de recherche hospitalo-universitaire d'envergure

Dans le cadre des appels à projets du programme d'investissements d'avenir, la Bretagne s'est dotée d'un projet de recherche hospitalo-universitaire d'envergure. Le projet « Followknee » regroupe 7 partenaires : le LaTIM, la société SLS, le CEA Grenoble, Immersion, Imascap, b<>com, ID2Santé. Le pilote de ce projet est le LaTIM : laboratoire à l'interface entre l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'Institut Mines-Télécom Atlantique (IMTA), l'INSERM et le CHRU de Brest. Le projet se déroule sur 5 ans avec un budget de 24,5 M€. Followknee vise à révolutionner la chirurgie du genou depuis la conception des prothèses jusqu'au suivi post-opératoire, en passant par la fabrication et la pose. Ce projet est le témoin de synergies indispensables entre les académiques, les hospitaliers, les structures de transferts, les IRT et les industriels. Résolument affiché en médecine personnalisée et de précision, ce projet conjugue la réalité augmentée, l'impression 3D et la prothèse connectée, les technologies innovantes.

6 850

salariés impliqués dans des programmes de recherche et de développement d'entreprises

154 M€

de créance

Le crédit impôt recherche (CIR)

La recherche et le développement des entreprises sont soutenus grâce au crédit impôt recherche (CIR). En 2018, l'activité de recherche dans les entreprises demeure soutenue avec un nombre de rescrits en croissance. Vingt-six Jeunes Entreprises Innovantes supplémentaires se sont installées en Bretagne. Cette tendance suit la dynamique d'incubation d'entreprises innovantes en Bretagne. L'observatoire régional du CIR 2018, qui s'applique aux données de l'année 2015, fait état de dépenses de recherche privées de 431 M€ pour un crédit d'impôt de 154 M€. Ces activités concernent 6 850 salariés d'entreprises qui sont directement impliqués dans des programmes de recherche et de développement. Les secteurs les plus soutenus au titre du CIR sont l'industrie électronique et électrique, le conseil et l'assistance en informatique, le numérique, le service d'ingénierie et le secteur agricole et agroalimentaire. Près de 43 % des entreprises sont des PME.

II - Recherche partenariale et création d'entreprises innovantes

Tremplin Carnot AgriFood Transition

Les premières Rencontres AgriFood Transition se sont tenues à Ploufragan le vendredi 9 février 2018.

Près de 70 scientifiques, issus principalement des 15 composantes du Tremplin Carnot, se sont réunis pour échanger sur une même thématique : la R&D de l'alimentation durable, pour la santé de l'homme et son environnement.

Qualité et sécurité des aliments, froid et climatisation, santé des animaux d'élevage, production végétale, animale, marine ou agroalimentaire, santé au travail, biotechnologie, etc.

Les expertises qui se sont croisées étaient nombreuses. Ce fut l'occasion d'explorer de nouvelles pistes pour de futurs travaux de recherche et de développer une offre de R&D susceptible d'intéresser les industriels des secteurs agricoles, aquacole et agroalimentaire. Enfin grâce aux actions conjointes entre les laboratoires de recherche et les centres techniques au sein du Tremplin Carnot AgriFood Transition, une progression de la coopération entre la recherche publique et privée est constatée pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Tous ces résultats concourent à la dynamique de l'économie bretonne.

1 M€

de dotations à des projets de recherche technologiques

IRT b<>com et Société d'Accélération et de Transfert de Technologie : SATT Ouest Valorisation

La DRRT administre l'IRT b<>com et la SATT Ouest Valorisation avec la DIRECCTE. Pour ces deux structures, l'année 2018 a permis d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Etat et ses partenaires. Ces réalisations sont rendues possibles par le travail de proximité des différents acteurs.

L'IRT b<>com a poursuivi son développement en intégrant de nouvelles entreprises et en poursuivant ses investissements dans les domaines des hypermédias, des réseaux et de la e-santé. Soutenu par les crédits du programme des Investissements d'Avenir pouvant aller jusqu'à 80 M€, b<>com poursuit son déploiement pour devenir un acteur incontournable des technologies numériques. Il obtient déjà des succès majeurs. En 2018 est lancée la première spin-off issue des travaux en réalité virtuelle de b<>com et de la société Green Hill Studio. La Société d'Accélération et de Transfert de Technologie, SATT Ouest Valorisation renforce son action en accompagnement de la structuration de partenariats entre la recherche publique et les PME ou les ETI. Ainsi trois laboratoires communs « LabCom » ont été retenus par l'ANR en 2018. Les LabCom sont des « laboratoires communs » entre une PME ou une ETI et un laboratoire de recherche académique permettant la construction d'une stratégie commune. En 2018, trois « LabCom » GreenCare, ScriptandLabs et BioTechAlg ont bénéficié du soutien de la SATT et ont été lauréats de l'appel à projet de l'ANR en 2018.



7

lauréats en Bretagne
dont 1 lauréat grand prix
national

Création d'entreprises de technologies innovantes

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes concours I-Lab, organisé en partenariat avec Bpifrance a permis de soutenir les meilleurs projets de création d'entreprises de technologies innovantes, en leur offrant une aide financière et un accompagnement adapté. En 2018, le jury national a consacré 64 projets d'entreprises sous la bannière « deep tech », c'est-à-dire à haute valeur technologique. Sept projets bretons, dont 1 lauréat grand prix national (sur 14 possibles), sont lauréats ce qui place la Bretagne à la 3ème place des régions derrière l'Île de France et Auvergne Rhône Alpes et à égalité avec l'Occitanie. Ce résultat est excellent et est le meilleur score jamais obtenu en Bretagne. Ce succès est le reflet de l'efficacité de l'incubateur régional Emergys Bretagne soutenu par la Région Bretagne et le MESRI. Il reflète également la très bonne articulation entre la SATI Ouest Valorisation et l'incubateur qui fédère toutes les technopoles de Bretagne. Il est important de noter que le dynamisme de l'incubateur est reconnu à l'échelon national, marqué par une augmentation de la dotation du MESRI de 220 K€ pour l'année 2017 à 250 K€ pour l'année 2018. La plupart des projets lauréats puisent leur ressourcement technologique dans les résultats scientifiques d'équipes de recherche académiques. Ces entreprises contribuent au rayonnement et à la compétitivité française par les technologies de pointe qu'elles mettent en œuvre. Les lauréats du dispositif reçoivent une subvention d'un montant maximum de 450K€ pour accompagner leur stratégie de développement. Les projets s'appuient majoritairement sur des technologies numériques et concernent des marchés importants dont certains sont considérables pour la Bretagne, comme l'agriculture. Le secteur de la santé est très bien représenté, témoin de ce que peut apporter le numérique dans ce domaine avec un fort potentiel de développement. L'anniversaire des 20 ans d'Emergys en Bretagne : tous ces lauréats ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie des 20 ans de l'incubateur Emergys Bretagne et des concours qui s'est déroulée le 19 octobre 2018 à La Mabilais à Rennes. Cette cérémonie a été également l'occasion de récompenser les 6 étudiants entrepreneurs lauréats tremplin PEPITE.

III - Culture scientifique, technique et industrielle

La Fête de la science

La Fête de la science est une manifestation nationale placée sous l'égide du MESRI avec la participation active de la DRRT. Elle permet depuis plus de 25 ans de favoriser la rencontre directe entre les scientifiques et le grand public. Elle rassemble les citoyens et les chercheurs sur les villages des sciences durant une semaine au mois d'octobre. Les villages des sciences sont ouverts aux élèves dès le primaire et sont des lieux où des vocations peuvent naître. Les villages sont répartis sur l'ensemble du territoire breton.

En Bretagne l'Espace des sciences de Rennes coordonne l'action régionale dans chaque département. Les animations sont organisées par les centres de sciences de Brest (Océanopolis), Morlaix (Espace des sciences), Lorient (Espace des sciences-Maison de la mer), Lannion (Planétarium, Cité des télécoms, Lannion Trégor Communauté), St Brieuc (Zoopole) et Rennes (Université de Rennes 2).

Du 5 au 7 octobre 2018, ce sont 57 000 personnes qui ont participé aux manifestations organisées sous la forme de conférences, rencontres, animations scientifiques pour les scolaires, expositions, portes ouvertes de laboratoires, sorties sur le terrain. Les événements phares ont été les villages des sciences de Brest et de Rennes avec une fréquentation record pour ce dernier qui était organisé par l'Université de Rennes 2.

L'Espace des sciences assure pour la Bretagne la coordination régionale pour la Fête de la science. Beaucoup d'animations ont lieu en Bretagne avec une organisation reposant sur les coordinations départementales :

- Océanopolis pour le Finistère
- Lannion Trégor Communauté, la Cité des Métiers et le Petit Echo de la Mode pour les Côtes d'Armor
- L'Espace des sciences / Maison de la Mer pour le Morbihan
- L'Espace des sciences pour l'Ille-et-Vilaine,

Six villages des sciences à Pleumeur-Bodou, Saint-Brieuc, Brest, Concarneau, Morlaix, Roscoff et Rennes, et près de 450 événements ont été proposés au grand public et aux scolaires : rencontres, animations, expositions, portes ouvertes, projections, événements d'envergure. En 2018, un comité d'ambassadeurs a été nommé par le MESRI pour aller à la rencontre du public et des médias pour parler de cette manifestation : scientifiques, journalistes, youtubeurs, etc. Ces ambassadeurs seront les porte-drapeaux de la diffusion de la connaissance et du partage des sciences.



57 000

participants

TARA, la goélette scientifique

TARA, la goélette scientifique, est de retour à son port d'attache, Lorient, après deux années et demi d'expédition. Le 27 octobre, un rassemblement maritime en présence du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a fêté la goélette d'expédition scientifique. Elle a sillonné l'océan Pacifique sur près de 100 000 kilomètres avec, à son bord, une équipe scientifique interdisciplinaire. D'Est en Ouest et du Sud au Nord du Pacifique, cette mission est de loin la plus étendue jamais réalisée sur les récifs coralliens de par son ampleur géographique à travers 26 pays et le nombre de prélèvements et mesures effectués. L'objectif de cette expédition était d'ausculter la biodiversité des récifs coralliens et leur évolution face au changement climatique et aux pressions anthropiques, en récoltant des échantillons de corail, ainsi que de nombreuses données physico-chimiques dans tout l'océan Pacifique. Le but est de mieux comprendre les mécanismes profonds d'adaptation des coraux aux différents changements environnementaux qu'ils subissent : destructions, pollutions, pression touristique et changements climatiques.



Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région



I Moderniser les méthodes de travail et de coopération

II Moderniser la gestion des ressources et des moyens

III Simplifier les démarches

Pour conduire l'ensemble des politiques publiques, l'État doit se moderniser en permanence et assurer l'efficacité de son organisation et de la gestion de ses ressources. Qu'il s'agisse de revisiter les méthodes de travail ou de coopération à l'échelle régionale ou d'adopter de nouveaux outils destinés à simplifier la gestion des différentes ressources, les services de l'État en région ont démontré en 2018 leur capacité d'innovation et d'adaptation.

Ces démarches s'inscrivent résolument dans le programme national « Action publique 2022 » (AP 2022) visant à améliorer la qualité des services publics, à moderniser les environnements de travail des agents, tout en maîtrisant la dépense publique et en optimisant les moyens.

I - Moderniser les méthodes de travail et de coopération

La création d'une communauté de cadres de l'administration territoriale de l'État

Initiée par la DDTM 22 et appuyée par la préfecture de région, la communauté de cadres créée en 2018 répond à un besoin partagé par de nombreux cadres qui souhaitent rompre leur isolement, échanger et mutualiser les actions sur les pratiques managériales, mobiliser et développer la culture du management et enfin être force de propositions et d'innovations.

Toute une série d'actions ont été mises en place à partir de financements nationaux obtenus dans le cadre du fonds d'innovation des ressources humaines. Il en va ainsi de formations d'autoévaluation de ses compétences managériales, de la sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore de la possibilité de contacter un écoutant en ligne. L'une des actions phares a réuni, en septembre 2018, les membres de la communauté avec les cadres dirigeants, en présence du préfet de région, autour d'un séminaire sur le management agile.

40

cadres

4

réunions

8

journées de formation





Ti Lab : le succès de l'innovation publique

Le 23 novembre 2018, Thomas Cazenave, Délégué Interministériel à la Transformation Publique, a clôturé la semaine de l'innovation publique par un déplacement au Ti Lab. Ce laboratoire régional d'innovation publique, basé à Rennes et porté par l'État et la Région en Bretagne, fêtait ses 18 mois de fonctionnement. Depuis mi-2017, le laboratoire s'impose comme un lieu ressource pour les agents publics qui désirent construire autrement les politiques publiques et qui souhaitent placer l'usager au centre des réflexions : 10 projets incubés, 50 actions accompagnées, 180 ateliers proposés qui ont rassemblé 3 000 participants et 800 usagers.

Pour découvrir le Ti Lab en images :

<https://vimeo.com/252666705>

<https://vimeo.com/337253963>

3 000

personnes
ont participé aux actions du Ti Lab

800

usagers ont contribué
à construire autrement les politiques publiques

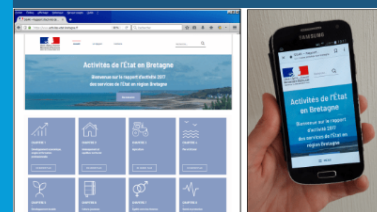
Un support interactif pour valoriser les activités de l'Etat

La transformation des services de l'État par le numérique est une réalité. Pour illustrer cette dynamique à l'échelle de la Bretagne, l'édition 2017 du rapport d'activité des services de l'État en région a, pour la première fois, été présentée sous une forme dématérialisée et interactive.

Concis et illustré, le site Internet rend compte des axes prioritaires de l'action de l'État et des temps forts de l'année écoulée. Cette innovation a permis une valorisation plus large qu'auparavant des activités des services de l'État et a facilité l'accès direct des citoyens. Depuis la mise en ligne, 1 100 internautes ont consulté le site et près de 3 200 pages ont été vues.

1er

rapport d'activité
des services de l'État entièrement dématérialisé



72%

des marchés interministériels
régionaux attribués à des PME du
territoire

Développer l'accès des PME du territoire aux achats de l'État en région

En 2018, la PFRA Bretagne a construit les achats de l'État en région dans un double objectif. Un objectif d'efficacité afin de répondre de manière aussi proche que possible à la diversité des besoins des services de l'État en région, un objectif d'amélioration de l'accès des PME à la commande publique. La programmation des achats régionaux, l'allotissement, le sourcing ont ainsi permis de notifier en 2018 près de 72 % des marchés interministériels régionaux à des PME du territoire. Fin 2018, la PFRA Bretagne a lancé l'expérimentation de l'empreinte économique des achats qu'elle assure.

L'animation d'un réseau régional d'acheteurs

En 2018, la PFRA a animé le réseau régional des acheteurs en organisant des réunions trimestrielles, lieu d'information et d'échanges des bonnes pratiques en matière d'achats publics. Plus encore, la PFRA Bretagne a organisé, avec le concours de la CCI 35 et de la French Tech, les 2èmes rencontres de l'achat public en juillet 2018 permettant pour la première fois en Bretagne la rencontre d'acheteurs des trois versants de la fonction publique avec des start-ups du territoire.

Enfin, la PFRA a accompagné les services de l'État en région au-delà des seuls marchés régionaux en assurant près de 300h de conseils et expertise auprès des services.



4

réunions d'animation du réseau

Organisation des 2ndes rencontres régionales
de l'achat public

300

heures de conseils

Poursuivre la modernisation de la Dépense de l'État

Le secteur de la dépense de l'État poursuit ses actions de modernisation au travers de la création à titre expérimental d'un centre de gestion financière permettant le rapprochement d'un centre de services partagés (CSP) et d'un Service Facturier (SFACT).

L'enjeu de l'expérimentation est de vérifier qu'un centre de prestations financières unique apporte une meilleure qualité de service aux services prescripteurs et aux fournisseurs de l'État.

II - Moderniser la gestion des ressources et des moyens

Dématérialiser les marchés publics

Afin d'être prêts au 1er octobre 2018, échéance clef de la dématérialisation des marchés publics, la PFRA Bretagne a rédigé un guide pratique relatif à la dématérialisation des marchés publics, qu'elle a présenté lors de réunions départementales et diffusé à l'ensemble du réseau des acheteurs de l'État (près de 130 personnes). Les lettres d'information de la PFRA Bretagne ont permis d'apporter des compléments par des conseils et expertises sur cette thématique à l'ensemble de la communauté des acheteurs en Bretagne.

Publication du premier Guide pratique relatif
à la dématérialisation des marchés publics

Organisation de 4 réunions départementales
de présentation

Délai global de paiement pour l'État :

15,5

jours

Dématérialiser les factures

L'année 2018 poursuit la montée en puissance de la facturation électronique. La dématérialisation des factures fournisseurs a encore progressé : 44 % des factures relatives à la commande publique sont désormais dématérialisées et 68 % pour les services en mode facturier (SFACT). L'obligation concerne les grandes entreprises depuis 2017 et les entreprises de taille intermédiaire depuis 2018. En avril 2018, un troisième service en mode facturier a été créé pour traiter les dépenses de la plate-forme interrégionale du ministère de la Justice.

Handipacte Bretagne 2ème génération

Le dispositif Handipacte constitue le cadre d'intervention interministériel en direction des personnels de l'État en situation de handicap. La deuxième génération s'est déployée tout au long de l'année 2018, autour de quatre axes qui la structurent.

Le premier porte sur l'observation et l'analyse afin de définir et formaliser une véritable politique de gestion du handicap en milieu de travail ordinaire.

Le second vise au développement de la mise en réseau et de l'animation pour professionnaliser les acteurs et pour capitaliser les actions et initiatives locales.

Le troisième favorise l'innovation et l'expérimentation pour créer les conditions encourageant l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents des trois fonctions publiques.

Enfin, le quatrième axe conforte le besoin d'information et de communication sur les actions. La réalisation d'une enquête auprès d'agents en situation de handicap pour identifier les problématiques rencontrées et apporter des solutions adaptées figure au nombre des nouveautés introduites dans le dispositif.



Taux d'emploi légal 2018 de la fonction publique de
l'Etat en Bretagne :

6,51%

200

agents accompagnés

Accompagner la mobilité des agents

Afin d'aider les agents des trois versants de la fonction publique désireux de s'engager dans une mobilité fonctionnelle ou géographique, les employeurs publics bretons ont créé une journée spécifique à leur attention réalisée dans chacun des départements de la région. En 2018, ce sont le Finistère et les Côtes d'Armor qui en ont bénéficié. Organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale et la PFRH du SGAR, cette journée est l'occasion d'analyser la dimension réglementaire de la mobilité et du marché local de l'emploi public, de s'approprier les mécanismes de rédaction du CV et de la lettre de motivation, de s'informer sur les actions de formation possibles et de s'entretenir en tête à tête avec un ou deux conseillers mobilité. A Quimper comme à Saint-Brieuc la fréquentation s'est élevée à plus d'une centaine d'agents.



Gestion des parcs automobiles : déploiement d'un logiciel

Fin novembre 2018, le logiciel interministériel de gestion de la flotte automobile régionale, CarFleet, a été déployé en Bretagne (excepté le module de réservation qui le sera en 2019). Dans ce cadre, un réseau de gestionnaires de flotte, de parcs et de pools a été constitué dont plus de la moitié a suivi une formation sur ce nouveau logiciel, structurant et renforçant ainsi les compétences dédiées à la gestion des parcs automobiles.

Des formateurs-relais, répartis sur les 4 départements bretons, apportent au quotidien leur soutien aux gestionnaires et forment les personnes nouvellement affectées.

Ce nouvel outil est destiné à accompagner les gestionnaires dans le pilotage et l'analyse des coûts de gestion du parc automobile de l'ensemble des préfectures, directions régionales et directions départementales interministérielles. Il s'inscrit dans une démarche d'optimisation de l'utilisation des véhicules, de réduction du parc automobile et de mutualisation des moyens.

A titre d'exemple, le parc des directions régionales et départementales a été réduit de 6,80 % entre 2015 et 2018 et 42 véhicules sont d'ores et déjà mutualisés. De plus, le recours aux véhicules électriques progresse : ceux-ci représentent désormais 6,43% de ce parc.

Chiffres-clés 2018 :

828

véhicules au
31 décembre 2018

73

gestionnaires de flotte, parcs et pools

43

gestionnaires formés dont 8
formateurs-relais

5

sessions de formation

Immobilier : de la stratégie régionale aux projets concrets

Elément structurant de la transformation de l'action publique, la politique immobilière de l'État (PIE) vise notamment à simplifier l'accès des usagers aux services publics par l'optimisation des implantations et de l'occupation du patrimoine immobilier de ses administrations.

Le schéma directeur de l'immobilier en région Bretagne élaboré en 2017 a été validé en 2018 ; il détermine les actions et sites prioritaires d'intervention pour les trois années à venir. Les opérateurs de l'État sont également tenus de mettre en place une stratégie immobilière quinquennale via les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), participant ainsi à l'effort de rationalisation et de performance immobilière mené par l'État au service des usagers. Le préfet de région a validé les SPSI de 9 opérateurs présents en région, conformes aux orientations du SDIR (exemple : la cité administrative de Brest figure dans le SDIR et sa rénovation est en cours d'étude – cf. illustration).

Par ailleurs, tout projet immobilier de regroupement, de relogement et de densification des services de l'État est désormais soumis à une procédure de labellisation qui permet d'apprécier sa conformité aux exigences de la PIE et du SDIR (Schéma directeur régional de l'immobilier en région), ainsi que sa performance économique, budgétaire et écologique. La Conférence régionale de l'immobilier public et le responsable régional de la politique immobilière de l'État (le DRFIP) soumettent à la décision du préfet de région leur avis sur les projets inférieurs à 5M€,

Au-delà, les décisions sont prises au niveau national. A ce titre, le préfet de région a labellisé 9 projets immobiliers bretons en 2018.



Chiffres-clés 2018 :

9

schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) d'opérateurs de l'Etat, validés par le préfet de région

9

projets immobiliers labellisés par le préfet de région

Un programme immobilier pénitentiaire important sur l'inter-région

Service déconcentré du ministère de la justice, la Direction interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Rennes - Bretagne, Normandie et Pays de Loire - est placée sous l'autorité d'un directeur interrégional. Celui-ci anime et coordonne l'activité :

- de 24 établissements pénitentiaires (dont sept sont en gestion déléguée), dont sept se situent en région Bretagne : le centre pénitentiaire des hommes de Rennes-Vezin, le centre pénitentiaire des femmes de Rennes, les maisons d'arrêt de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest et Vannes et le centre pénitentiaire de Lorient,

- de 14 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), répartis au sein de trois régions administratives recouvrant le ressort de cinq cours d'appel (Angers, Caen, Poitiers, Rennes et Rouen). Quatre d'entre eux (SPIP 22, SPIP 29, SPIP 35 et SPIP 56) maillent le territoire breton, selon un découpage départemental (siège et antennes).

Le Premier ministre a annoncé le 6 octobre 2016 à Agen un programme immobilier pénitentiaire visant à atteindre l'encellulement individuel qui se concentre donc sur la construction de maisons d'arrêt et de structures visant la préparation à la sortie. En octobre 2018, la garde des sceaux, ministre de la justice, a développé le programme immobilier pénitentiaire. L'impact sur notre interrégion sera fort, puisque sont prévues six nouvelles structures (trois maisons d'arrêt, dont une autour de Rennes et trois structures d'accompagnement à la sortie (SAS).

De même, un projet de base, visant à centraliser en toute proximité de Rennes l'ensemble des services opérationnels de la DISP de Rennes, ainsi qu'un centre de formation territorial pour le grand Ouest regroupant le pôle de formation de Rennes et un stand de tir, est à l'étude.

III - Simplifier les démarches

Agir au service de la compétitivité des entreprises : la démarche de l'interlocuteur unique

La douane poursuit le développement du Guichet Unique National (GUN) et conforte son rôle d'administration de référence en matière de gestion des flux internationaux de marchandises. Grâce au GUN, les entreprises n'ont plus à se déplacer pour faire viser l'une des autorisations, licences ou certificats exigés par les administrations au moment du dédouanement de marchandises soumises à des règlements particuliers (produits stratégiques, produits d'origine animale, etc.). L'interconnexion entre les applications de la douane et des administrations partenaires permet de dématérialiser complètement les formalités de dédouanement. En outre, elle simplifie ainsi les formalités et permet aux entreprises un gain de temps et une optimisation de leur trésorerie tout en sécurisant leurs procédures.

GUN intègre la gestion des certificats CITES, des semences et plantes (GNIS), des supports édités par la direction générale de l'armement (LEMG), des biens à double usage (licences BDU), de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (certificats de conformité fruits et légumes), de la Commission européenne (documents sanitaires DVCE, DCE, ...) etc...

Le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu

L'année 2018 a été marquée par la transition vers le nouveau système de recouvrement de l'impôt sur le revenu - le prélèvement à la source (PAS). Sans modifier les règles de calcul de l'impôt, le PAS offre la possibilité aux contribuables de faire évoluer tout au long de l'année leur situation fiscale et ainsi d'adapter le montant des prélèvements (changement de revenus, événement de vie, etc.). Le PAS permet de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus. Le paiement de l'impôt est également réparti sur 12 mois.

Pour mener à bien cette réforme, la DRFIP 35 a mis en place un important dispositif de gestion de l'entrée dans la réforme. Outre les travaux préparatoires techniques, une importante phase de communication auprès des différents publics a été mise en place. Les entreprises, les associations, les collectivités locales et les contribuables ont ainsi été informés tout au long de l'année des conditions optimales de passage au PAS. La bonne mise en place du PAS en 2019 pour les 38 millions de foyers fiscaux français est saluée par les différents observateurs.

Le timbre fiscal électronique

La DGFIP s'est lancée depuis 2015 dans la dématérialisation des timbres fiscaux : le timbre pour les passeports est le premier à avoir bénéficié de cette avancée. Au fil des ans, cette possibilité s'est étendue jusqu'à sa généralisation au 1er janvier 2019, participant à la simplification des procédures et à la recherche d'optimisation des services publics offert à la population.

Le timbre fiscal électronique concerne désormais la délivrance d'un passeport, du permis bateau, des titres pour les étrangers et des attestations d'accueil, la naturalisation, le renouvellement de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire en cas de perte ou de vol.

Les contribuables peuvent ainsi acheter, être remboursés de leurs achats ou avoir des réponses à leurs questions directement en se rendant sur le site de la DGFIP :

timbres.impots.gouv.fr. Ce service est disponible 24h/24h et 7j/7j sans avoir besoin de passer par un intermédiaire.

Le timbre électronique est également vendu par les buralistes agréés tout comme les timbres-amendes papiers.